Andrézieux-Bouthéon

Rapport d'orientations budgétaires

2026

MA VILLE attractive

MA VILLE éco citoyenne

MA VILLE solidaire

Ville d'Andrézieux-Bouthéon

Direction générale des services - Novembre 2025

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre prochain, lors de laquelle les budgets primitifs 2026 seront soumis au vote.

Malgré les contraintes et incertitudes, poursuivre une gestion rigoureuse afin de maintenir une dynamique d'investissements nécessaire à la conservation du patrimoine et au développement de la commune

Le rapport d'orientations budgétaires a été consacré par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ce document structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientations budgétaires. Il s'inscrit dans une démarche financière à la fois volontariste et responsable articulée autour de quatre axes majeurs : réduction des dépenses de fonctionnement, politique fiscale volontariste et protectrice, maintien de l'effort d'investissement et une gestion prudente de l'endettement.

Dans le contexte durable de raréfaction des ressources et face aux orientations budgétaires de l'Etat marquées par la rigueur et le redressement des finances publiques, la maîtrise des charges de fonctionnement apparaît plus que jamais, comme une condition essentielle pour soutenir un programme d'investissement ambitieux et dynamique nécessaire à la conservation du patrimoine communal et au soutien du développement de la commune. Elle permet de dégager les ressources indispensables au financement de nos investissements et de tendre vers le maintien d'une bonne santé financière de la commune caractérisée notamment par une faiblesse du niveau d'endettement.

Le projet de budget 2026 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, tout en étant confronté à un environnement national, international et géopolitique caractérisé par une forte incertitude et instabilité, se traduisant notamment par : des prix maintenus durablement à un niveau élevé malgré la stabilité retrouvée de l'inflation, une inquiétude et un attentisme des acteurs économiques, une fragilité budgétaire de l'ensemble des partenaires publics, une mise à contribution renforcée des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, des incertitudes particulièrement fortes sur le projet de loi de finances pour 2026 du fait du contexte politique national mouvant depuis plus d'un an et demi. Ce cadre contraint devrait impacter fortement les collectivités locales, tant pour l'exercice 2026 que pour les années suivantes.

Malgré ces incertitudes, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme sa volonté de poursuivre les actions et projets inscrits au plan de mandat et traduisant les engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais en 2020, fondée sur trois piliers : attractivité, solidarité et écocitoyenneté.

Elle maintient ses priorités en faveur des publics les plus fragiles ainsi qu'une politique d'investissement volontariste répondant aux attentes des Andréziens-Bouthéonnais et aux enjeux de la transition énergétique, tout en veillant à préserver l'équilibre budgétaire à court et long terme.

L'intérêt général et le maintien d'un service public de proximité, accessible à tous, demeurent les repères fondamentaux de l'action municipale face aux défis actuels.

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape obligatoire et préalable pour les communes de 3 500 habitants et plus. Il doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer les élus et le public sur les choix financiers annuels et pluriannuels de services rendus, d'investissement, de fiscalité, d'endettement, de gestion des effectifs et de la masse salariale, de relations avec ses partenaires ainsi que sur les conséquences de ces orientations sur la solvabilité de la collectivité.

Le débat, présenté sous forme de rapport, porte sur le budget principal de la commune mais également sur les budgets annexes. La tenue de ce débat doit faire l'objet d'un vote formel.

On rappellera pour mémoire l'exercice difficile que constitue le vote du budget primitif avant la clôture de l'exercice précédent puisqu'il oblige à préparer ce budget très en amont sans connaître de manière certaine les mouvements financiers avec les autres collectivités (Métropole, Conseil Départemental, Région, autres communes) et surtout sans aucune information précise de l'Etat sur les différentes dotations et compensations versées à la commune hormis l'annonce de grandes orientations. Il faut effectivement rappeler qu'au moment où se prépare cette note, les débats s'ouvrent sur la Loi de Finances pour 2026 qui n'est pas encore votée par le Parlement. L'instabilité gouvernementale historique de ces derniers mois nous place dans un contexte d'incertitudes extrêmement marqué. Les budgets des collectivités territoriales et les équilibres politiques fragiles au sein de l'Assemblée Nationale rendant délicate l'obtention d'une majorité solide pour adopter les propositions viennent renforcer les incertitudes autours des contours des finances communales.

On retrouve également cette incertitude au sein du bloc intercommunal, caractérisé par une gouvernance fragilisée et peu lisible depuis maintenant plusieurs années, ainsi qu'un renouvellement intégral de l'exécutif prévu en 2026 avec l'adoption d'un nouveau pacte budgétaire et financier dont il est impossible d'anticiper les contours.

L'année 2025 pour le bloc communal devrait suivre une trajectoire classique de fin de mandature municipale marquée par l'achèvement des projets d'investissement. Concernant le fonctionnement, malgré le maintien d'un effet ciseau en raison de dépenses de fonctionnement (+2.8%) plus dynamiques que les recettes (+2.3%), l'épargne brute resterait stable. Cet exercice 2025 est également impacté par la trajectoire entamée d'un redressement des finances publiques associant les budgets des collectivités territoriales à un niveau déjà significatif et très certainement appelé à progresser. Le ralentissement des prix contribue à atténuer la pression sur l'autofinancement du bloc communal et la croissance retrouvée des droits de mutation redonnent des couleurs aux indicateurs départementaux, avec des situations bien différentes d'une collectivité à l'autre.

Il convient de se garder cependant d'un optimisme illusoire. Les recettes tirées du marché de l'immobilier sont conditionnées à une dynamique incertaine de ce marché. La décélération des prix comme l'attentisme des consommateurs limiteront très fortement la croissance des recettes en 2026. Seul le niveau de l'endettement local, qui reste quasiment stable en proportion du PIB, constituerait un facteur positif : le levier de l'emprunt pouvant être mis à profit pour financer en partie l'investissement… si la réduction de la dette publique n'était pas un enjeu collectif.

L'exercice budgétaire 2026, qui constitue une transition entre deux mandatures municipales, devrait marquer pour les nouvelles équipes municipales issues du scrutin de mars, un début de mandat communal atypique dans un contexte plus que jamais incertain et contraint. Si classiquement dans le cadre du cycle électoral, les investissements sont à la baisse dans l'attente de la définition des nouveaux programmes par les équipes élues, cela se traduisant par une reconstitution de la trésorerie pour faire face au mandat qui s'ouvre ; la participation des collectivités locales au redressement des comptes publiques, les difficultés des financeurs départementaux et régionaux et la forte incertitude politique rabattent les cartes et doivent inciter tous les acteurs publics à la prudence.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.

Le rapport d'orientations budgétaires présentera donc successivement :
> quelques éléments macro-économiques et orientations issus du projet de Loi de Finances de 2026 qui intéressent les collectivités locales ainsi que le contexte dans lequel elles se situent ;
> des informations sur les principales orientations de nos dépenses à venir par thématiques ;
> des éléments d'analyse financière rétrospective et prospective ;
> des éléments d'information sur les postes essentiels du budget 2026 en recettes et en dépenses ;
> des informations sur les budgets annexes.

Sommaire

L'environnement économique ..... p. 8

Les priorités 2026 ..... p. 14

Analyse rétrospective et prospectives ..... p. 47

Budgets annexes ..... p. 65

Conclusion ..... p. 68

Annexe 1 : rapport de valorisation financière et fiscale de la Trésorerie

L'environnement économique

Le contexte macroéconomique
Eléments du PLF 2026

(Les éléments chiffrés ci-après sont issus du projet de loi de finances pour 2026)

Le PLF pour 2026 est présenté dans un contexte politique particulier. Il s'inscrit dans une trajectoire nécessaire de redressement des comptes publics, avec un effort juste de chacun. Il apparait que si la réforme des retraites est suspendue et si l'effort sur les finances publiques est ramené de 40 à 30 Md€, l'effort demandé aux collectivités locales ne varie guère par rapport à ce qui était prévu par le plan de redressement des finances publiques du précédent gouvernement. Le Comité des Finances Locales évalue à 8 Md€ l'effort demandé aux collectivités locales en 2026 contre 4.6 Md€ annoncé dans le cadre du PLF 2026.

Le contexte macroéconomique est marqué par un climat d'incertitude économique élevée, mais la croissance résisterait en 2025 (+0,7 % en 2025) et croîtrait (+1,0 % en 2026)

L'année 2024 a été marquée par un environnement international peu porteur et une montée des incertitudes qui a pesé sur l'investissement. La croissance de l'économie française (+1,1 %) a néanmoins résisté et a été supérieure à la moyenne de l'Union européenne. L'activité a été essentiellement soutenue par le commerce extérieur et la demande publique, tandis que la consommation est restée modérée. Dans un contexte d'amélioration du pouvoir d'achat sous l'effet, notamment, de la revalorisation des prestations sociales, le taux d'épargne des ménages a fortement augmenté.

La croissance atteindrait +0,7 % en 2025, freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude politique prolongée ; l'inflation poursuivrait son reflux et s'établirait à +1,1 %.
La menace puis la mise en œuvre de hausses de droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale ont plongé l'économie mondiale dans un climat d'incertitude économique élevée, tandis que l'incertitude politique ne s'est que partiellement levée au plan domestique. Cela a pu alimenter des comportements attentistes de la part des agents économiques, dans leurs décisions à la fois d'investissement et de consommation, déjà pénalisées par l'incertitude engendrée en France par les difficultés rencontrées pour adopter un budget pour 2025. Le marché du travail a résisté au 1er semestre 2025 (+52 000 emplois salariés créés au 2e trimestre, après 19 000 destructions d'emploi au 1er trimestre) tandis que le taux de chômage a été stable par rapport au trimestre précédent à 7,5 %, soit 0,7 point sous son niveau de la fin de 2019.

L'inflation (au sens de l'IPC) s'établirait en 2025 à +1,1 % en moyenne annuelle (après +2,0 % en 2024). En glissement annuel, l'inflation s'est établie à +1,2 % en septembre. Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. Les prix de l'électricité ont fortement reculé en février, tandis que le cours du pétrole a chuté en avril. Ainsi, l'inflation sous-jacente, qui exclut notamment les prix de l'énergie, baisserait de manière plus modérée, à +1,4 % en 2025, après +1,8 %. Les prix des services, principale contribution à l'inflation, poursuivent leur ralentissement dans le sillage de celui des salaires. Les prix des produits manufacturés se replient dans un contexte d'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

L'économie mondiale ralentirait à +3,0 % en 2025 (après +3,3 % en 2024), freinée par les mesures commerciales américaines, en particulier aux États-Unis eux-mêmes. La demande mondiale en biens adressée à la France croîtrait de +2,5 %, portée par le regain relatif de dynamisme des pays de la zone euro (dont la croissance augmente à +1,3 %, après +0,9 % en 2024). La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB serait négative (−0,8 pt), pénalisée par une nette augmentation des importations (+2,7 %) en miroir de mouvements importants de restockage (+0,9 pt).

L'économie mondiale continuerait de ralentir en 2026 (+2,9 %), reflétant la dégradation des perspectives de croissance dans les pays les plus exposés aux mesures commerciales américaines. La demande mondiale en biens adressée à la France ralentirait (+2,1 %, après +2,5 %). Dans ce contexte international moins porteur, la contribution du commerce extérieur à la croissance serait négative (−0,1 pt).

L'inflation augmenterait légèrement à +1,3 % en moyenne annuelle 2026. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix de l'énergie de son calcul, se stabiliserait à +1,4 %. Les prix de l'alimentation accélèreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels. Inversement, les prix des services poursuivraient leur ralentissement. Les prix des produits manufacturés évolueraient au même rythme que l'année précédente.

Les textes financiers présentent un déficit public de 4,7 % du PIB en 2026, et proposent une réduction du déficit compatible avec la trajectoire de retour sous les 3 % en 2029

Première étape du redressement des comptes publics engagé conformément à la trajectoire du plan structurel de moyen terme (PSMT), l'année 2025 a été marquée par l'engagement d'un effort budgétaire significatif, dont témoignent la loi de finances (LFI) pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2025, afin de ramener le déficit à 5,4 % du PIB, après un déficit de 5,8 % du PIB en 2024.

Encore soumise à de nombreux aléas à la hausse comme à la baisse, la prévision d'exécution du solde public pour l'année 2025 demeure, à ce stade de l'année, en ligne avec la prévision sous-jacente à la LFI 2025. Cette exécution résulte de l'effort, déjà engagé en 2024, de mise en extinction de dispositifs de crise et de réduction pérenne de la dépense par un meilleur ciblage de certaines politiques publiques. Les recentrages engagés en 2024 sur les aides à la rénovation énergétique des logements, sur l'aide publique au développement ou encore la politique de soutien à l'emploi, ont ainsi été consolidés et prolongés par le budget voté en 2025.
En complément des efforts inscrits dans les textes financiers, plusieurs instruments et leviers destinés à renforcer le pilotage de l'exécution budgétaire ont été mis en œuvre au cours de l'année 2025, afin de sécuriser la tenue de la cible de déficit public pour l'année.
Le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre le nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. **En 2026, le solde public s'établirait ainsi -4,7 % du PIB, après un déficit de -5,4 % du PIB en 2025**.

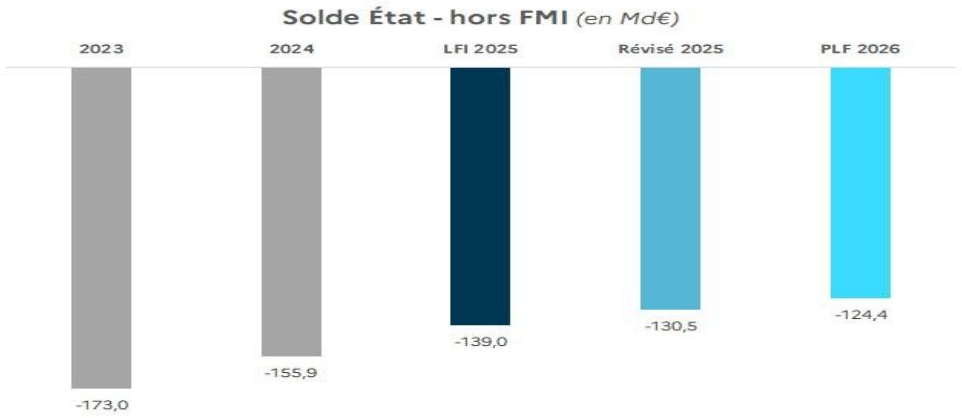

Cette réduction du déficit, qui sera poursuivie les années suivantes, est nécessaire pour stabiliser le ratio de dette. Celui-ci est en augmentation depuis 2019, en raison notamment des mesures de soutien prises en réponse aux crises sanitaire et énergétique et de l'augmentation de la charge de la dette due à la remontée de l'inflation à partir de 2021. En 2025, grâce aux mesures prises pour redresser les comptes publics, le ratio de dette augmenterait plus modérément que l'année précédente, pour atteindre 115,9 % du PIB en fin d'année (soit +2,7 points de PIB par rapport à 2024, contre +3,4 points de PIB en 2024 par rapport à 2023). En 2026, le ratio de dette atteindrait 117,9 % du PIB, soit une hausse de 2,0 points de PIB par rapport à 2025.

La poursuite des efforts de réduction du déficit public est nécessaire pour garantir la stabilisation puis la réduction de notre niveau d'endettement public à moyen terme, afin d'assurer la soutenabilité de nos finances publiques et de contenir le poids de la charge de la dette dans les dépenses publiques. Le retour sous les 3 % de déficit en 2029 permettra de repasser sous le solde stabilisant la dette, et ainsi d'amorcer une réduction du ratio de dette à partir de 2028.
L'effort de consolidation des comptes publics est réparti entre recettes et dépenses et concerne tous les sous-secteurs des administrations publiques.

Côté dépenses, chacun des sous-secteurs contribuerait à l'effort tout en préservant les priorités :

- En isolant les dépenses contraintes, comme la charge de la dette, et hors effort supplémentaire en faveur de la défense (+6,7 Md€ par rapport à 2025), **les dépenses de l'État baisseront en 2026**. Cela correspond à un effort substantiel de maîtrise des dépenses du budget de l'État qui se traduit par une baisse en valeur des crédits ministériels, dont ceux affectés au financement des opérateurs et des agences. Cet effort exemplaire requiert un pilotage resserré de la masse salariale de l'État et une maîtrise de son « train de vie », une rationalisation et un recentrage des dépenses des opérateurs ainsi que de certaines aides ;
- Concernant la sphère sociale, les dépenses de santé et d'autonomie augmenteraient de 5 Md€ en 2026. En particulier, la progression des dépenses de santé serait plus rapide que les prix à la consommation hors tabac (+1,3 %) mais resterait **maîtrisée grâce à des mesures d'efficience**, de responsabilisation des patients et des professionnels de santé, ainsi que de participation des industriels de produits de santé à la maîtrise des dépenses de la protection sociale. S'agissant des dépenses de retraite, la progression des prestations serait de 6 Md€, soutenue par des effets démographiques même en l'absence d'indexation sur l'inflation ;
- Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +2,4 Md€ par rapport à 2025, soit une évolution cohérente avec leurs recettes et tenant compte de la **reconduction du mécanisme du dispositif de lissage conjoncturel des dépenses (DILICO) en 2026**. Dans le même temps, les dépenses d'investissement local se replieraient modérément, en cohérence avec le cycle électoral local.

Au global, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) reculerait à 56,4 % de PIB en 2026.
Côté recettes, l'effort en 2026 reposerait en priorité sur un effort supplémentaire des contribuables disposant des moyens les plus importants, à hauteur de 6,5 Md€. Ainsi, quelques milliers de contribuables les plus fortunés seraient concernés, notamment via une taxe sur le patrimoine financier (holdings) doublée d'un impôt supplémentaire sur les revenus les plus élevés, pour un total de 2,5 Md€. De même, pour faire contribuer les plus grands groupes, la surtaxe exceptionnelle sur les bénéfices des plus grandes entreprises serait partiellement prolongée d'un an, pour un rendement inférieur à celui de 2025. Ces mesures seraient complétées par la poursuite de la rationalisation des niches fiscales et sociales de l'ordre de 5 Md€ pour assurer une juste contribution de chacun et par une stabilisation du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 Md€. Ces mesures dégageraient les marges de manœuvres nécessaires pour **soutenir la compétitivité des PME notamment industrielles** à hauteur de -1,3 Md€ (baisse de la CVAE).
La trajectoire pluriannuelle vise un retour sous les 3 % de déficit en 2029 et une baisse du ratio de dette à cet horizon.

La trajectoire de consolidation progressive des finances publiques permettra de concilier assainissement des finances publiques et préservation de l'activité et de l'emploi tout en maintenant des marges de manœuvre budgétaires pour financer les priorités nationales, en particulier la défense. Ainsi la France continuera de réaliser les investissements indispensables pour soutenir l'activité et le potentiel de croissance, atteindre le plein emploi et rehausser le capital humain, s'assurer de la compétitivité de nos entreprises et accélérer les transitions écologique et numérique.
Le ratio de dette serait graduellement stabilisé, puis entamerait une décroissance à partir de 2028, horizon auquel le solde public passerait au-dessus du solde stabilisant la dette.

Une mise à contribution renforcée des collectivités locales, avec un soutien accentué en faveur des départements et pour les territoires qui en ont le plus besoin

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense locale représentant environ 20 % de la dépense publique. **Les recettes totales des collectivités évolueraient néanmoins à un rythme plus élevé que l'inflation** de +4,2 Md€ (+1,4 %), même en tenant compte des effets des mécanismes DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) sur les recettes disponibles ainsi que des autres mesures d'économie. Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +2,4 Md€. Cette modération de la dépense serait notamment permise par la reconduction du mécanisme du DILICO et la mise en œuvre de différentes mesures d'économies ciblées, combinées à des mesures de soutien, au bénéfice en particulier des collectivités les plus fragiles.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) conçu par le Sénat est reconduit en 2026 dans le but d'associer les collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, à hauteur de 2 Md€ , soit un doublement par rapport à 2025, avec des conditions de restitution ajustées. Les sommes prélevées seraient reversées sur 5 ans au lieu de 3 ans prévu initialement en 2025, à hauteur de 80% seulement et uniquement si l'évolution des dépenses à l'échelle des contributeurs de chaque catégorie est inférieure au PIB.

L'éligibilité au **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage est supprimée. L'assiette des dépenses éligibles est, en outre, recentrée sur les seules dépenses d'investissement, mais elle est étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics.

Après trois années successives d'augmentation, le Gouvernement propose **un gel du montant de la DGF** à son niveau de 2025, à périmètre constant. Pour rappel, entre 2023 et 2025, l'État a abondé la DGF à hauteur de 790 M€ au total (320 M€ en 2023 et 2024, 150 M€ en 2025). L'annuité 2026 consolide donc l'ensemble de ces hausses de près de 0,8 Md€.

Pour renforcer la résilience des collectivités face aux évènements exceptionnels et harmoniser les dispositifs existants, la **dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (DSEC)** est renforcée à travers une hausse de crédits de +40 M€ par rapport à la LFI 2025 et son bénéfice est élargi aux collectivités d'outre-mer, en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM).

Enfin, afin de poursuivre **l'effort de rénovation urbaine** mis en œuvre dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), la dotation de l'État à l'ANRU au titre de 2026 s'élèvera à 116 M€, soit 66 M€ de plus qu'en 2025.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 fixait **une hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite ; CNRACL** de 3 points chaque année de 2025 à 2028. Cette hausse pourrait coûter jusqu'à 5 milliards de plus par an aux collectivités et aux employeurs hospitaliers en 2027.

Le fonds verts destiné à aider les projets des collectivités dédiées à la transition écologique sera diminué : les autorisations d'engagements passeront de 1.15 milliards d'euro en 2025 à 650 millions en 2026.

Les priorités 2026

Andrézieux-Bouthéon, ville active et attractive

12 500
emplois

10
parcs d'activité

250
commerces

39
restaurants

3
hôtels

Bien que la gestion de la compétence économique relève de l'échelon intercommunal, la ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme son engagement à soutenir et dynamiser le tissu commercial et économique local.
A travers ses actions, l'équipe municipale entend renforcer l'attractivité de son territoire et répondre aux attentes exprimées par la population, les opérateurs économiques et les salariés présents sur la commune et souhaitant bénéficier d'un tissu économique dynamique et proche de leur lieu de résidence.

Soutien au commerce local par la présence de terrain et la facilitation de l'accès à l'information

En 2026, la ville poursuivra les initiatives engagées depuis le début du mandat en faveur du commerce et de l'artisanat avec comme objectif de soutenir les commerçants déjà présents dans leurs démarches, d'accompagner les reprises de commerces et de favoriser l'implantation de nouvelles enseignes dans les différents quartiers.

Les actions récurrentes d'accompagnement du manager commerce, agent partagé avec la commune de Saint-Just Saint-Rambert, seront poursuivies en 2026.

L'accompagnement du manager commerce permettra d'aboutir en 2026 à la **mise en place par des commerçants de la commune d'une carte cadeau**. La Ville a également la possibilité de mobiliser son partenaire « La Foncière 42 » portée par NOVIM pour réhabiliter des cellules commerciales en centre-ville lorsqu'une situation se présente. Concernant plus particulièrement le nouveau quartier des Terrasses, **la Chambre de Commerce et d'Industrie a été mandatée pour réaliser une étude visant à identifier les activités économiques pouvant être proposées** dans ce secteur en fonction des besoins identifiés.

Dans le cadre de l'accompagnement des nouveaux commerçants s'installant sur le territoire communal, la Ville a élaboré en 2025 **un livret d'accueil complet**.
Ce document regroupe l'ensemble des informations utiles et indispensables à la bonne compréhension des démarches administratives, des obligations réglementaires ainsi que des dispositifs d'accompagnement disponibles pour faciliter l'implantation et le développement de leur activité commerciale.
Ce livret, conçu comme un outil pratique et pédagogique, est mis à disposition des nouveaux professionnels du commerce et peut être consulté librement sur le site Internet officiel de la Ville.

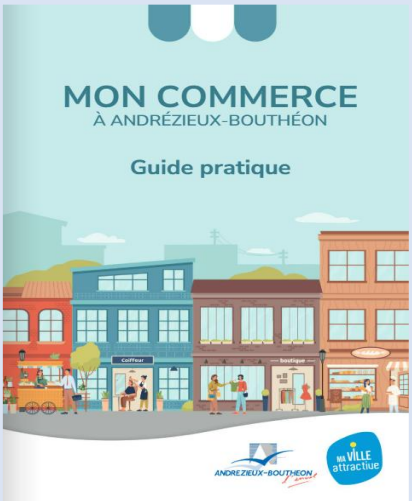

Taxe sur les locaux commerciaux vacants et droit de préemption

Depuis 2022, la taxe sur les locaux commerciaux vacants a été adoptée par le Conseil Municipal, avec comme objectif de disposer d'un outil pour lutter contre la vacance commerciale et inciter les propriétaires à remettre leurs biens sur le marché.
En 2026, la Ville pourra également, selon les opportunités, exercer son droit de préemption afin de favoriser l'installation d'activités répondant aux besoins du territoire. Une réserve foncière sera prévue à cet effet dans le budget.
Conformément à la convention adoptée avec l'association des commerçants, la mise en place de sérigraphies sur les vitrines inoccupées pourra se poursuivre, selon les opportunités avec l'accord des propriétaires concernés.

Accompagnement du développement des entreprises et soutien à l'emploi

La Ville continuera d'accompagner le développement des entreprises locales, notamment en matière de recherche de foncier en partenariat avec Saint-Étienne Métropole, et en facilitant les démarches liées au recrutement.

Les actions en faveur de l'emploi seront reconduites en 2026, avec un accompagnement de tous les publics via le **relais emploi communal. Les dispositifs de mise en relation avec les entreprises locales, les emplois saisonniers, l'apprentissage et les stages seront maintenus.**
Le forum de l'emploi, organisé en partenariat avec les communes voisines et les acteurs du bassin, se tiendra en 2026 à Saint-Galmier.

Enfin, le projet de relocalisation des structures intervenant sur l'emploi, actuellement hébergées dans le bâtiment du Forum, sera mis en œuvre en 2026. Ces structures seront transférées dans les locaux libérés par la gendarmerie nationale, assurant ainsi une présence renforcée au cœur du quartier prioritaire de la ville, au sein d'un véritable « **carrefour pour l'emploi** » en proximité immédiate de l'Espace Numérique Public.

Ouverture sur le monde du travail par l'accueil des stagiaires et la proposition de chantiers éducatifs

La ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuivra l'accueil de stagiaires au sein de ses services, et proposera aux jeunes de la commune d'accéder à des chantiers éducatifs en partenariat avec le Département de la Loire. Ce dispositif, qui devrait être maintenu en 2026 par le Département malgré les fortes contraintes budgétaires auxquelles cet échelon de collectivité est confronté, permettra de mobiliser plus de 1 400 heures de travail au bénéfice des jeunes de la commune.

Facilitation de l'accès à la commande publique et allotissement des consultations

Depuis le début du mandat, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon veille à faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique, notamment à travers l'allotissement des consultations de réalisation de travaux de bâtiments et de voirie. Cette démarche contribue à soutenir l'économie locale tout en réduisant l'empreinte carbone des projets municipaux.

Maintien des services de proximité

La ville, Andrézieux-Bouthéon prévoit de maintenir un large panel de services accessibles à tous en 2026. En complément de l'Espace Numérique Public qui accompagne tous les publics dans l'acquisition de compétences informatiques et numériques, un Espace France Services a ouvert ses portes en 2025 dans le quartier de la Chapelle. Ce lieu offre un nouveau service à la population et revitalise des locaux vacants du centre commercial de la Chapelle. Cet espace permet un accompagnement au plus proche des usagers auprès de plusieurs partenaires nationaux : France Travail, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Trésor Public…

Maintien et mise à niveau des équipements municipaux

En 2026, la ville prévoit de poursuivre ses actions de maintien des équipements municipaux en réalisant de multiples investissements de conservation du patrimoine afin de répondre aux attentes des usagers et de garantir une qualité d'accueil optimale et un confort d'utilisation pour tous. Les premières réalisations des programmes de reprises des étanchéités et des chaudières des équipements les plus dégradés se concrétiseront en 2026. De même, une enveloppe budgétaire sera identifiée dès 2026 pour mettre en œuvre progressivement et en réponse aux conséquences du dérèglement climatique, les actions d'amélioration du confort d'été dans les différents bâtiments communaux.

Urbanisation équilibrée et proposition d'une offre de logements adaptée aux besoins de la population

Le dynamisme du secteur immobilier, porté notamment par l'intérêt croissant des promoteurs au territoire d'Andrézieux-Bouthéon, témoigne de l'attractivité de la commune. Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) porté par Saint-Etienne Métropole, engagée en 2022 et qui devrait aboutir fin 2025 – début 2026, la Ville réaffirme sa volonté de promouvoir une urbanisation équilibrée et maîtrisée permettant de proposer des offres de logements accessibles au plus grand nombre.
Cette démarche vise à concilier développement urbain répondant à la demande exprimée par de nombreuses personnes souhaitant pouvoir se loger sur la commune dans des logements accessibles financièrement, et préservation des espaces naturels et agricoles, dans une logique de durabilité et de respect des enjeux environnementaux et patrimoniaux. L'ouverture à l'urbanisation de certaines zones sera ainsi compensée par des mesures de protection renforcée sur d'autres secteurs, afin de garantir un aménagement harmonieux du territoire.

Requalification des anciens sites industriels avec la poursuite de l'aménagement de la ZAC des Terrasses et du Parc des Forges

La transformation des anciens sites industriels reste un axe fort de la politique d'aménagement de la commune. En 2026, la Ville poursuivra les opérations de réhabilitation engagées, notamment sur le secteur des Terrasses, avec la poursuite de la commercialisation des espaces disponibles et le versement d'une avance à Novim en vue de la réfection de la rue Barthélémy Thimonnier axe majeur de la ZAC des Terrasses.

Le projet de requalification du site Barriol – Dallière verra la démolition du tènement du Forum et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre urbaine, intégrant la restitution de la large concertation menée auprès des habitants en 2025, dans le cadre du traité de concession confié à la SPL Cap Métropole. Ces opérations s'inscrivent dans une volonté de redonner vie à des espaces stratégiques, tout en répondant aux besoins du territoire en matière de logement, d'activités et de services.

Poursuite du projet de réaménagement des bords de Loire

Le programme de réaménagement des bords de Loire, initié en 2021, se poursuivra en 2026 dans une logique de valorisation paysagère et de diversification des usages. Ce secteur naturel, apprécié des habitants, a déjà fait l'objet de plusieurs aménagements ludiques et sportifs, tels qu'une aire de jeux et un skate-park, renforçant son attractivité tout en respectant les contraintes environnementales et les impératifs liés à la gestion des risques d'inondation.
À ce titre, les interventions nécessaires pour réparer les dommages causés par les inondations du 17 octobre 2024, qui ont fortement impacté la digue de protection, les cheminements et certains équipements comme le terrain

de beach-volley ont été conduites en 2025 et se poursuivront en 2026. Ces travaux permettent de restaurer la qualité et la sécurité des aménagements tout en poursuivant la dynamique de valorisation du site.

Stabilité de la fiscalité locale

Depuis la suppression de la taxe d'habitation en 2023, de nombreux ménages ne sont plus concernés par les impôts communaux. Désormais, seuls les taux de taxe foncière, fixés par le Conseil Municipal, restent en vigueur. A Andrézieux-Bouthéon les taux de taxe foncière, sont parmi les plus bas des villes de taille équivalente dans la Loire.
Il sera proposé au stade du vote du budget 2026 de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel. L'équipe municipale entend ainsi maintenir une fiscalité mesurée, attractive et incitative tout en continuant à soutenir le dynamisme de la commune et garantir le maintien d'un haut niveau de services au public.

Andrézieux-Bouthéon, ville où il fait bon vivre

45 ha
d'espaces verts municipaux

6
aires de jeux sur l'ensemble de la commune

9
équipements de plein air accessibles librement

240
agents au service de la population

8
agents de police municipale dont une brigade verte permanente

119
caméras de vidéoprotection réparties sur 43 sites

80
bâtiments communaux
soit 75 000 m² de surface bâtie

Un patrimoine naturel
préservé et valorisé
en bords de Loire

Un patrimoine historique
remarquable
1ère ligne de chemin de fer d'Europe continentale

Andrézieux-Bouthéon demeure et demeurera une ville à taille humaine où il fait bon vivre. Son cadre de vie agréable, son environnement naturel préservé et son patrimoine bâti remarquable constituent des atouts majeurs pour son attractivité et le bien-être de ses habitants. La municipalité reste pleinement engagée dans la préservation et la valorisation de ces richesses, avec une attention constante portée au vivre-ensemble et à l'amélioration de l'espace public.
Cette volonté se traduit par des actions concrètes en matière d'entretien, de sécurisation et d'embellissement du territoire, afin de garantir aux habitants un environnement de qualité, propice aux déplacements, aux rencontres et à la convivialité.

Sécurisation et amélioration du confort d'usage de nos voiries

En 2026, la Ville poursuivra son programme ambitieux de réfection et d'aménagement des axes de circulation, avec pour objectif de sécuriser les déplacements et d'améliorer le confort d'usage pour l'ensemble des usagers : piétons, cyclistes et automobilistes.
Des travaux seront ainsi réalisés sur plusieurs secteurs stratégiques, notamment rue des Vals, rue Lamartine, au carrefour rue du Moulin, rue des Roches. D'autres aménagements de voirie viendront compléter ces interventions, dans une logique de cohérence territoriale et de fluidité des déplacements.

La commune contribuera au financement de ces travaux de voirie portés par Saint-Étienne Métropole, via le versement d'un fonds de concours, témoignant de sa volonté de participer activement à l'amélioration des infrastructures intercommunales.

Poursuite des actions destinées à associer les habitants à l'élaboration des projets les concernant et information et communication sur les chantiers

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon place la participation citoyenne et la qualité de vie au cœur de son action municipale. En 2026, elle poursuivra ses efforts pour associer les habitants à l'élaboration des projets qui les concernent, tout en renforçant l'information sur les chantiers et les transformations du territoire.

La municipalité réaffirme sa volonté de construire les projets avec et pour les Andréziens-Bouthéonnais. Les réunions d'information et de concertation préalables aux travaux seront reconduites, permettant aux habitants de s'exprimer, de comprendre les enjeux et de contribuer à la définition des solutions les plus adaptées à leur cadre de vie.

Consciente des désagréments que peuvent occasionner les chantiers, la Ville s'engage à maintenir une communication claire et régulière sur le déroulement des travaux. Les informations seront diffusées par tracts, via les panneaux lumineux et les réseaux sociaux municipaux, afin de garantir une transparence maximale et une bonne anticipation des impacts.

Engagement environnemental et qualité de vie

La transition écologique constitue une priorité transversale pour la commune. La signature de la Charte de la biodiversité avec Saint-Étienne Métropole en 2024 illustre l'engagement sincère et pragmatique de la Ville en faveur de la préservation de l'environnement.

Les actions initiées depuis le début du mandat seront poursuivies et renforcées, notamment celles visant à lutter contre le gaspillage alimentaire : valorisation des déchets par compostage, utilisation d'un logiciel de suivi, installation d'une chambre froide et étude pour la mise en place d'un dispositif de surgélation des légumes produits au potager bio de Prégrand.

Entretien des étangs municipaux et lutte contre les plantes invasives

Les étangs municipaux, véritables réservoirs de biodiversité, feront l'objet d'une attention particulière de la part des services municipaux en charge du cadre de vie. L'action de nettoyage et de lutte contre les plantes invasives, engagée en 2023, se poursuivra, sous la forme d'actions de volontariat menées conjointement avec des associations locales afin de préserver ces espaces naturels et leur écosystème.

Propreté des espaces publics

La propreté de l'espace public est un enjeu majeur pour la qualité de vie. La Ville poursuivra ses investissements dans des équipements modernes et performants afin d'assurer l'entretien des espaces publics, tout en optimisant l'organisation des services municipaux pour garantir une gestion efficace et réactive.
Parallèlement, les actions de sensibilisation auprès des habitants seront poursuivies afin de promouvoir les bonnes pratiques et de responsabiliser chacun dans le respect des espaces communs.

La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon attache une importance primordiale à la propreté et à l'entretien des espaces publics, considérés comme des éléments essentiels de la qualité de vie de ses habitants.

Lutte contre les incivilités et respect du cadre de vie

Depuis 2022, la brigade verte agit en complément de la police municipale pour prévenir les incivilités (déjections canines, dépôts sauvages, tags…). En 2026, son action se poursuivra avec une approche préventive renforcée, mais également la possibilité de verbaliser les comportements irrespectueux du cadre de vie.

Dans la continuité des actions conduites depuis 2022, toute dégradation de l'espace public ou incivilité constatée fera l'objet d'un dépôt de plainte lorsque cela s'avère opportun. De même, chaque fois que l'auteur d'une incivilité constatée sur l'espace public, pourra être identifié, l'ensemble des frais liés à la mobilisation des services municipaux et à la remise en état des lieux seront facturés.

Renforcement de l'écoute citoyenne

Le service d'écoute citoyenne restera pleinement mobilisé pour recueillir les signalements des administrés concernant les dysfonctionnements ou anomalies constatés sur l'espace public. Ces remontées sont transmises aux services compétents, garantissant une confirmation rapide de prise en charge de la demande puis une réponse adaptée aux besoins du quotidien.

Renouvellement et renforcement du dispositif de vidéoprotection

La sécurité dans l'espace public demeure une priorité. Le dispositif de vidéoprotection, composé de 119 caméras réparties sur 43 sites, a démontré son efficacité en matière de prévention et d'intervention.
En 2026, la Ville procédera au remplacement des équipements vétustes par des modèles plus performants et poursuivra le déploiement de nouvelles caméras sur des secteurs stratégiques.
Par ailleurs, la dimension sécuritaire est systématiquement intégrée dans les projets de réhabilitation ou de construction de bâtiments communaux, dans une logique de prévention situationnelle, afin de garantir la tranquillité publique et la protection des biens et des personnes.

Andrézieux-Bouthéon, ville solidaire

220
foyers accompagnés par le CCAS chaque année

1 500 000 €
versés chaque année aux clubs et associations

600
personnes accueillies à l'espace numérique public depuis sa création

1 Espace France services
-
Des permanences pour accompagner dans l'emploi, la santé, etc.

1 EHPAD public
proposant 92 lits

L'équipe municipale d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme en 2026 sa volonté de construire la ville avec et pour ses habitants, en s'appuyant sur une gouvernance fondée sur le dialogue, l'écoute et la proximité. Cette approche vise à apporter des réponses concrètes aux préoccupations du quotidien, tout en veillant à l'inclusion et à l'accompagnement des publics les plus fragiles.

Dialogue et concertation avec les habitants

Tout au long de sa mandature, la municipalité s'est engagée dans une démarche active de participation citoyenne, convaincue que les projets urbains et les actions publiques doivent être élaborés en concertation avec les habitants et les usagers du territoire.
En 2026, cette dynamique se poursuivra à travers le maintien de dispositifs favorisant le dialogue et la co-construction des projets. Des groupes de travail réunissant élus, experts et représentants de la société civile continueront à être mobilisés pour enrichir la réflexion collective. Le lien étroit avec les associations locales et leurs représentants sera entretenu. Des outils concrets ont été mis en place pour structurer cette participation : réunions de quartiers, Conseil Municipal des Enfants (créé en septembre 2021), et rencontres citoyennes formalisées depuis 2022. Ces dispositifs sont reconduits chaque année et adaptés pour garantir une communication fluide, une transparence accrue et une prise en compte effective des attentes des habitants.

Soutien au bénévolat et à la plateforme d'entraide

Dans la continuité des initiatives solidaires développées durant la crise sanitaire, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuivra son soutien à la plateforme d'entraide, qui permet de mettre en relation des personnes isolées, vulnérables ou dépendantes avec des bénévoles disponibles. Ce dispositif favorise le lien social, l'entraide intergénérationnelle et la solidarité de proximité, valeurs essentielles au vivre-ensemble. Pour accompagner au mieux et structurer l'action des bénévoles (150 bénévoles inscrits sur la plateforme dont environ 75 actifs), le Conseil Municipal a adopté en 2025 un règlement spécifique.

Maintien d'un haut niveau de services pour nos séniors

La municipalité reste pleinement mobilisée pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, dans une logique de maintien à domicile, de préservation des liens sociaux et de bien-être. En 2026, les services existants seront maintenus et renforcés : le service de portage de repas à domicile, l'accompagnement des aidants familiaux…
La navette senior sera renouvelée pour un modèle plus adapté afin de faciliter les déplacements vers les clubs et CASA restauration.
L'offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs destinée aux seniors sera également poursuivie, avec une attention particulière portée à l'accessibilité et à la diversité des propositions, afin de favoriser le bien-être, la santé et l'inclusion.

Accompagnement des plus fragiles et des aînés par un soutien renouvelé au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle central dans l'accompagnement des publics fragiles. En lien avec ses partenaires, il intervient en amont de la dépendance, notamment par la détection précoce des situations de fragilité chez les aînés.
La subvention municipale au CCAS sera maintenue en 2026 à 310 000 €, permettant à la structure de poursuivre ses missions d'accompagnement, de suivi, d'écoute et de soutien, et de développer des actions ciblées en faveur des personnes en difficulté.

Participation active à la réduction de la fracture numérique

La Ville s'engage également à lutter contre la fracture numérique, qui constitue un facteur d'exclusion pour de nombreux citoyens. L'Espace Numérique Public (ENP), animé par une conseillère numérique, continuera à proposer des accompagnements personnalisés sur différents sites de la commune.
Les agents de l'ENP interviendront auprès de tous les publics pour les initier à l'usage des outils numériques et proposer des animations adaptées aux besoins de chacun. Cette action contribue à renforcer l'autonomie des habitants et à garantir un accès équitable aux services numériques.

Accès gratuit à des services d'aide à la gestion du quotidien

Les partenariats établis avec des professionnels du droit et de la médiation seront reconduits afin de garantir aux habitants un accès gratuit à des permanences d'avocats, de la conciliatrice de justice et d'autres intervenants compétents. Ces services permettent aux Andréziens-Bouthéonnais de bénéficier de conseils et d'un accompagnement dans la résolution de leurs difficultés administratives, juridiques ou sociales, contribuant ainsi à une meilleure équité dans l'accès aux droits.

Espace France Services : un guichet unique pour les démarches administratives

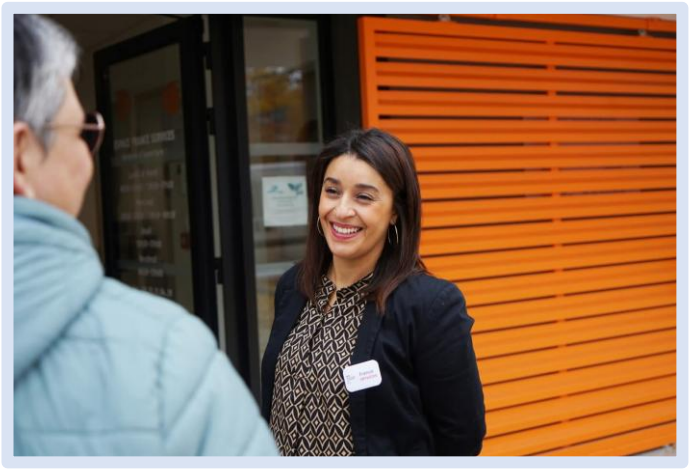

L'Espace France Services, implanté sur le quartier de la Chapelle incarne la volonté municipale de renforcer la présence des services publics sur le territoire.
Ce guichet unique permet aux usagers d'être accompagnés dans leurs démarches auprès de douze partenaires institutionnels, facilitant ainsi l'accès aux droits, la compréhension des procédures et l'inclusion numérique. Il offre un premier niveau de réponse, adapté aux besoins des habitants, tout en contribuant à la réduction des inégalités d'accès aux services essentiels.

Sensibilisation à la lutte contre toutes les discriminations et pour l'inclusion

La municipalité réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion et du respect des différences. En 2026, des actions de sensibilisation au handicap et à la lutte contre toutes les formes de discrimination seront poursuivies et soutenues. Tous les projets d'aménagement intégreront systématiquement les besoins des personnes à mobilité réduite, garantissant une accessibilité universelle à l'espace public et aux équipements municipaux.
L'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, qu'elle soit sociale, culturelle ou professionnelle, reste une priorité. La ville d'Andrézieux-Bouthéon veille à ce que chacun puisse trouver sa place dans une société inclusive et bienveillante.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes constituent des priorités affirmées. En 2026, la Ville et ses partenaires poursuivront plusieurs actions de sensibilisation, dont la reconduction de la journée dédiée aux droits des femmes.
Cet événement permettra de valoriser les avancées en matière d'égalité de genre, de mobiliser les acteurs locaux et de renforcer la prise de conscience collective autour de cette cause essentielle.

Confirmation d'un accès élargi à tous les services municipaux par la mise en œuvre de tarifs adaptés

La solidarité municipale se traduit également par une politique tarifaire volontariste. En 2026, les tarifs appliqués aux services municipaux devraient être inchangés en restant accessibles au plus grand nombre.

Ces tarifs, parmi les plus bas du territoire, visent à garantir que chaque habitant puisse bénéficier des services proposés, quels que soient ses revenus.
Cette démarche s'inscrit dans une volonté de justice sociale et d'équité, tout en assurant une gestion financière responsable et équilibrée des ressources communales.

Soutien aux associations caritatives et solidaires

La ville d'Andrézieux-Bouthéon travaille au quotidien avec l'ensemble des acteurs associatifs pour faire vivre son territoire et accompagner les plus fragiles. Ce partenariat s'appuie sur un tissu associatif à la fois dense et vigoureux.
La commune entend donc continuer à reconnaitre pleinement le rôle fondamental de ces associations dans le tissu social local et souhaite les accompagner durablement dans leurs actions de solidarité.
A ce titre elle poursuivra son soutien matériel et financier aux associations œuvrant en faveur des Andréziens-Bouthéonnais et notamment des personnes les plus vulnérables. En 2026, ces structures bénéficieront de subventions adaptées, de la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel, afin de leur permettre de mener à bien leurs missions essentielles.

Accompagnement vers l'emploi et lutte contre l'exclusion professionnelle

Les actions en faveur de l'emploi seront reconduites en 2026, avec une attention particulière portée aux publics les plus éloignés du marché du travail. Le site Internet de la Ville propose un espace dédié à la recherche d'emploi, facilitant l'orientation vers les partenaires et les dispositifs existants.
L'animatrice du relais emploi permet un accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi du quartier prioritaire comme de l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire communal tout en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les structures d'insertion.

Promotion du devoir de mémoire et commémorations

La Ville poursuivra ses actions dans le cadre du devoir de mémoire, notamment à travers les cérémonies commémoratives organisées tout au long de l'année.
Ces événements sont l'occasion d'associer les jeunes du Conseil Municipal des Enfants, afin de les sensibiliser à l'histoire locale et aux valeurs républicaines.
Cette démarche vise à transmettre aux générations futures le sens de l'engagement, du respect et de la mémoire collective.

A ce titre, la cérémonie du 11 novembre 2025 sera l'occasion pour l'équipe municipale de planter un olivier symbole de paix, au sein du parc de la Mairie.

Promotion des dispositifs d'achats groupés et de services collectifs

Dans le prolongement de la « Mutuelle pour Tous » lancée en 2021 et reconduite en 2024, la Ville a mis en place un dispositif d'achat groupé d'énergie, permettant aux habitants de bénéficier de tarifs avantageux grâce à une négociation collective.
En 2026, la municipalité restera attentive à toute initiative susceptible de renforcer le pouvoir d'achat des Andréziens-Bouthéonnais, en proposant des solutions mutualisées et solidaires.

Amélioration des cimetières et respect du recueillement

Une ville solidaire est aussi une ville attentive à la mémoire de ses habitants et respectueuse de ses lieux de recueillement. Consciente de la dimension humaine et symbolique, la ville mobilisera à nouveau en 2026 des crédits pour assurer l'entretien des cimetières.
Ces aménagements visent à garantir des espaces dignes, accessibles et propices au recueillement pour les familles.

Forte de son histoire, de son environnement et de son identité, Andrézieux-Bouthéon entretient un lien profond et durable avec le sport qui constitue bien plus qu'une pratique physique : il est un vecteur de cohésion sociale, d'éducation, de santé physique et mentale, et de citoyenneté. La politique municipale en matière sportive repose sur des valeurs fortes telles que le respect de soi et des autres, le goût de l'effort, l'inclusion et le vivre-ensemble. Malgré un contexte budgétaire contraint, la municipalité poursuivra en 2026 son engagement à soutenir l'ensemble des acteurs du sport local, convaincue que le sport contribue activement à l'épanouissement individuel et collectif.

Favoriser l'accès au sport pour tous

L'accès universel au sport, notamment pour les jeunes, demeure une priorité. En 2026, la Ville maintiendra les dispositifs qui ont fait leurs preuves : les Chèques Activités Jeunes, le programme Sport Vacances, l'École Municipale des Sports, ainsi que le soutien aux clubs sportifs via les interventions de leurs animateurs sur les temps périscolaires.

Pour permettre une pratique libre et accessible à tous, la commune a développé plusieurs équipements en accès libre : des espaces de fitness en plein air, les halles sportives couvertes à la Chapelle, les terrains de beach volley et le skate park sur les bords de Loire. Des crédits sont mobilisés chaque année afin d'assurer un entretien régulier de ces équipements largement utilisés par les Andréziens-Bouthéonnais.

Encourager le sport santé loisirs pour les seniors

Dans une logique de prévention, de bien-être et de lutte contre l'isolement, la Ville poursuivra son offre d'activités sportives adaptées aux seniors. Ces activités, proposées notamment via le Creuset Actif de Solidarité inter-Ages : CASA, permettent aux personnes âgées de pratiquer une activité physique régulière, dans un cadre convivial et sécurisé.
L'objectif est de favoriser le maintien en forme, le lien social et l'autonomie, tout en garantissant une accessibilité financière à tous les publics. En 2026, les pratiquants de ces activités sportives pourront bénéficier de locaux plus adaptés suite aux travaux réalisés dans le gymnase Pasteur.

Maintien du soutien aux associations sportives dans une approche responsabilisante

La richesse du tissu associatif sportif local est un atout majeur pour Andrézieux-Bouthéon. En 2026, la municipalité poursuivra son soutien matériel et financier aux associations sportives, en tenant compte de leur niveau de trésorerie, de leur implication dans la vie locale et des actions proposées aux habitants.
Ce soutien se traduira par la mise à disposition des équipements municipaux, la prise en charge des frais de maintenance et des consommations de fluides (électricité, gaz, eau). Cette démarche vise à garantir la pérennité des activités sportives tout en assurant une gestion rigoureuse et équitable des ressources publiques.

Afin que chacun soit responsabilisé dans son usage des installations municipales, dès 2025, les clubs et associations bénéficiant de mise à disposition d'installations et équipements, ont été responsabilisés par une refacturation des coûts liés aux dégradations et incivilités imputables à leurs adhérents, mais aussi par une refacturation des coûts occasionnés par un usage inapproprié des locaux entraînant une mobilisation des agents municipaux et des agents chargés de la télésurveillance, en dehors des heures d'ouverture. Cette démarche responsabilisante se poursuivra.

Amélioration du confort d'accueil et d'usage des équipements sportifs

En 2026 le programme de remise à niveau des bâtiments et équipements sportifs se poursuivra. À ce titre, des travaux de reprise des d'étanchéité s'achèveront pour les locaux mis à disposition du club de tennis et d'autres débuteront pour les gymnases Lacoste et Lycée. Dans la continuité des études réalisées en 2025, un programme d'amélioration des chaufferies de plusieurs équipements municipaux conduit sur plusieurs années permettra en 2026 d'intervenir sur plusieurs équipements sportifs afin d'améliorer le confort des usagers tout en maîtrisant les consommations d'énergie.

De la même manière et comme chaque année, une enveloppe budgétaire sera dédiée à la conservation et à la remise à niveau de nos différents bâtiments notamment ceux dédiés au sport.

Andrézieux-Bouthéon, ville de toutes les cultures

Château de Bouthéon
Un des premiers sites touristiques du département
75 000 entrées par an

L'Aventure du Train
7 500 visiteurs en 2022

Théâtre du Parc
Scène régionale et départementale
550 abonnés
15 000 entrées par an

Conservatoire François Mazoyer
462 élèves

1 Médiathèque et 2 bibliothèques
1300 abonnés
65 000 documents prêtés
40 bénévoles

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon mène depuis plusieurs années une politique culturelle volontariste, fondée sur l'ouverture, la diversité et l'accessibilité. En 2026, cette ambition se poursuivra avec le maintien d'une programmation riche et variée, pensée pour répondre aux attentes de tous les publics.
Plutôt que de concentrer ses moyens sur quelques événements phares, la municipalité a fait le choix de proposer une offre culturelle continue tout au long de l'année, permettant à chacun de découvrir des artistes émergents ou reconnus, de se divertir, de s'émouvoir ou de s'interroger. Cette régularité et cette diversité constituent les fondements de notre politique culturelle, qui vise à faire de la culture un bien commun, accessible à tous.

Maintien de l'accessibilité à la culture pour tous.

L'accès à la culture pour tous reste une priorité forte. En 2026, la Ville maintiendra des tarifs raisonnables pour les spectacles et les activités proposées, notamment au Théâtre du Parc, au Conservatoire François Mazoyer, ainsi que pour les représentations organisées hors les murs. Des formules d'abonnement sont également proposées pour faciliter l'accès régulier aux événements culturels.
La gratuité d'accès au Château de Bouthéon pour les habitants de la commune sera reconduite, permettant à chacun de découvrir ou redécouvrir ce site emblématique, son histoire, ses expositions et son cadre naturel exceptionnel. Ce geste traduit la volonté municipale de faire du patrimoine un lieu vivant, ouvert et inclusif.

Poursuite du développement des synergies entre les équipements culturels municipaux et des partenariats avec les différents acteurs culturels locaux

Les équipements culturels municipaux – le Château de Bouthéon, l'Aventure du Train, le Théâtre du Parc, le Conservatoire François Mazoyer et la Médiathèque – continueront à développer des projets communs, favorisant les passerelles entre disciplines et les échanges entre publics.

Ces collaborations seront enrichies par des partenariats avec les établissements scolaires du territoire, de l'école primaire au lycée et même ponctuellement avec les plus jeunes de la crèche l'Envol des Bambins Ces actions, reconduites en 2026, visent à sensibiliser tout d'abord puis à accompagner les jeunes générations à la culture, à leur offrir des expériences artistiques dès le plus jeune âge et à renforcer le lien entre éducation et culture. Elles s'inscrivent dans une démarche globale de démocratisation culturelle et de développement des publics.

Valorisation du label Scène Culturelle d'Intérêt National

L'obtention du label Scène Culturelle d'Intérêt National dans le domaine de la danse et des arts du mouvement pour le Théâtre du Parc constitue une reconnaissance majeure du travail accompli par la Ville et ses partenaires. Ce label vient récompenser la qualité de la programmation, la richesse des partenariats et l'engagement en faveur de la création chorégraphique.

En 2026, la municipalité poursuivra cette dynamique en développant les spectacles et les actions autour de la danse, avec pour objectif de renforcer l'attractivité culturelle de la commune et de promouvoir l'accès à cette discipline artistique auprès de tous les publics.

Poursuite des actions de conservation et de mise en valeur du Château de Bouthéon et de ses équipements

Pour assurer la préservation et la valorisation de ce site historique propriété communale depuis 30 ans, il est prévu d'allouer des crédits spécifiques en 2026. Ces crédits seront destinés à l'entretien et à la restauration du parc ainsi que du bâtiment principal du Château de Bouthéon. Plus particulièrement, au cours de l'année 2026, il est prévu de poursuivre la réfection des nombreuses clôtures du parc du Château ainsi que de réaliser des travaux sur la chaufferie de ce bâtiment.

Conservation et entretien des équipements culturels municipaux

La Ville poursuivra en 2026 l'entretien et la modernisation de ses équipements culturels. Des crédits seront mobilisés pour le renouvellement et l'électrification des perches au Théâtre, ainsi que pour l'acquisition de nouveaux instruments au Conservatoire, permettant de maintenir un haut niveau de qualité d'enseignement artistique et lors des représentations. Afin d'améliorer l'accueil des usagers un espace de travail dédié sera réalisé dans le hall d'accueil du Kiosque.

Soutien aux actions culturelles des partenaires

Le tissu associatif culturel d'Andrézieux-Bouthéon est particulièrement dynamique et diversifié. En 2026, la municipalité réaffirmera son soutien à ces structures, à travers la mise à disposition d'équipements municipaux, la prise en charge des frais de maintenance et des consommations de fluides, et l'attribution de subventions adaptées à leur activité et à leur situation financière.
Cette démarche vise à garantir la pérennité des actions culturelles locales, à encourager la création et la diffusion artistique, et à assurer une gestion équitable et responsable des ressources publiques.

Soutien au développement de la médiathèque

La médiathèque municipale constitue un lieu essentiel de l'accès à la culture pour tous les habitants d'Andrézieux-Bouthéon. En 2026, les crédits visant à compléter, diversifier et renouveler les fonds documentaires seront reconduits, afin de répondre aux attentes d'un public toujours plus varié et exigeant avec une attention portée aux ressources numériques. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de faciliter l'accès à la lecture, à l'information et à la découverte, quel que soit le support utilisé. Dans l'objectif de favoriser l'accès à la lecture pour tous dès le plus jeune âge, la carte jeune lecteur mise en place en 2025 pour les élèves des classes de CP des écoles de la commune sera renouvelée en 2026.
Par ailleurs, les animations proposées par la médiathèque – rencontres, ateliers, expositions, lectures publiques – continueront à être développées et diversifiées. Ces actions visent à renforcer le rôle de la médiathèque comme lieu de vie, de partage et de transmission, accessible à tous les publics, des plus jeunes aux plus âgés.

Promotion de l'offre culturelle

Afin de renforcer la visibilité de l'offre culturelle locale une campagne de promotion spécifique sera reconduite en 2026. Cette campagne mettra en lumière les sites emblématiques de la commune, tels que le Château de Bouthéon et l'Aventure du Train, véritables vitrines du patrimoine et de l'innovation culturelle.
L'objectif est d'attirer un public plus large, au niveau départemental et au-delà, en valorisant les atouts historiques, artistiques et touristiques de la ville. Ces actions contribueront à dynamiser l'activité culturelle locale, à soutenir les équipements municipaux et à favoriser les retombées économiques indirectes liées à la fréquentation des sites.
En affirmant son identité culturelle et en développant des outils de communication adaptés, la Ville souhaite faire de la culture un levier d'attractivité, de cohésion et de rayonnement à l'échelle départementale et régionale.

Andrézieux-Bouthéon, ville festive et animée

85
clubs et associations subventionnés par la commune

65
associations bénéficiant d'une mise à disposition de locaux

162
manifestations organisées en partenariat avec les associations

CABL
Salle d'animation de 3 000 m2 + de nombreuses salles polyvalentes et espaces réceptifs

Les Andrézien-Bouthéonnais participent largement à la vie associative et festive de la commune. Le service événementiel dédié à l'animation de la ville modernise diverses animations et crée de nouvelles festivités (fêtes d'été, légendes et sortilèges, etc.) en lien avec les bénévoles et associations notamment Andrézieux-Bouthéon Animations

Programmation d'activités et manifestations tout au long de l'année et accessibles à tous

En 2026, la Ville poursuivra sa politique d'animation, avec pour ambition de faire d'Andrézieux-Bouthéon une commune vivante, dynamique et animée toute l'année, dans l'ensemble de ses quartiers. Cette programmation vise à créer des moments de convivialité ouverts à tous, favorisant les rencontres et les échanges.
Des évènements emblématiques tels que la Fête de la Courge et des Saveurs d'Automne seront reconduits, aux côtés d'animations estivales et de festivités de fin d'année. L'objectif est de proposer une offre culturelle et festive complémentaire, riche et variée, accessible à tous les publics.

Promotion et accompagnement d'événements animant les différents quartiers

Dans le cadre de la préparation des événements pour l'année 2026, la municipalité prendra en compte les particularités géographiques de notre ville afin de garantir que tous les administrés puissent profiter pleinement des activités proposées. Une attention particulière sera portée à la répartition des événements, qui ne seront pas concentrés uniquement sur le centre Bourg, mais également déployés dans les autres quartiers de la ville, tels que Bouthéon, La Chapelle. Le soutien à des initiatives de proximité, telles que la Fête des Voisins, sera reconduit, permettant aux habitants de se retrouver dans un cadre convivial et de renforcer les liens de voisinage.

En partenariat avec l'association Andrézieux-Bouthéon Animations et différents acteurs locaux, de nombreux événements seront organisés tout au long de l'année, offrant aux Andréziens-Bouthéonnais une variété d'activités et de manifestations pour tous les goûts et tous les âges. Ces efforts conjoints visent à dynamiser la vie locale et à faire d'Andrézieux-Bouthéon une ville vivante et accueillante pour tous ses habitants.

Soutien aux associations et animations

Les associations jouent un rôle fondamental dans l'animation de la vie locale et dans la création de lien social. En 2026, la Ville réaffirmera son soutien actif au monde associatif, en mettant à disposition des locaux et équipements adaptés à leurs besoins, tout en prenant en charge les frais de fonctionnement liés à ces installations.
Une importante logistique sera également assurée par les services techniques pour faciliter l'organisation des manifestations, ainsi qu'un soutien administratif assuré par le service évènementiel pour les démarches nécessaires. Des subventions ciblées seront attribuées en fonction des activités proposées et du niveau de trésorerie des associations, dans une logique de gestion équitable et responsable des ressources municipales.

Entretien des bâtiments et équipements

Afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les évènements et les activités associatives, la Ville poursuivra en 2026 son programme pluriannuel de remise à niveau des bâtiments. Des crédits seront mobilisés pour l'entretien courant et l'acquisition de nouveaux équipements, nécessaires à la réussite des animations et à la valorisation des initiatives locales.

Illuminations des fêtes de fin d'année

Comme les années précédentes, un crédit sera dédié en 2026 à l'acquisition de motifs d'illumination pour les fêtes de fin d'année. Conformément au plan de sobriété énergétique présenté fin 2022 et mis en œuvre depuis cette date, les illuminations seront concentrées dans les secteurs commerçants et piétons de la commune. Cette démarche permet de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un cadre festif et chaleureux pour les habitants, contribuant à l'attractivité de la ville durant cette période symbolique.

Andrézieux-Bouthéon, ville tournée vers la jeunesse

1
crèche municipale
42 places
1 Relais petite enfance

138
enfants
50 assistantes maternelles

5
écoles élémentaires regroupant
1 100 élèves

935
collégiens
1 750
lycéens

1
Centre social

Une ville d'avenir se définit par sa capacité à écouter, comprendre et accompagner sa jeunesse, tout en portant des projets structurants et durables pour les générations futures. À Andrézieux-Bouthéon, cette ambition se traduit par des actions concrètes, portées par la municipalité et ses partenaires, qui visent à favoriser l'épanouissement des jeunes dans leur diversité, à les encourager à s'impliquer dans la vie locale et à leur offrir les conditions nécessaires pour construire leur avenir.

Accompagnement de la jeunesse et réponse à ses préoccupations

Une ville d'avenir est une ville à l'écoute de sa jeunesse, porteuse de projets pour les années futures. En 2026, les actions menées par la commune, ainsi que le soutien apporté à nos partenaires, se poursuivront pour garantir une offre riche et variée ouverte à tous les jeunes.

La jeunesse étant notre avenir, la ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite les inciter à s'investir dans la vie et les projets du territoire. Grâce à l'action des services municipaux et en partenariat avec les différents acteurs du territoire, la municipalité continuera à créer des dynamiques de développement social auprès des jeunes.
Par ailleurs, la Ville poursuivra également son engagement dans le Service National Universel, en pouvant accueillir des jeunes pour des missions citoyennes. La collectivité accueille également de nombreux jeunes lors de stages dans différentes services de la ville. Les chantiers éducatifs seront reconduits en 2026 en partenariat avec le Département de la Loire.

Maintien d'une offre adaptée en matière de petite enfance

La politique municipale en faveur de la petite enfance restera une priorité en 2026. La Ville continuera à proposer une offre d'accueil accessible et de qualité, notamment à travers le Relais Petite Enfance et la crèche municipale L'Envol des Bambins, qui dispose de 42 berceaux. Le budget alloué à ces structures permet de proposer aux plus jeunes un accueil de qualité adapté aux rythmes des tous petits en leur proposant des animations variées favorisant leur développement.
Des crédits seront dédiés en 2026 à l'entretien du bâtiment accueillant les deux structures, en lien avec les dernières préconisations de la Protection Maternelle et Infantile.

Poursuite des efforts engagés pour l'amélioration et la modernisation des écoles

Pour garantir aux petits Andréziens-Bouthéonnais des conditions d'accueil et d'enseignement optimales, la ville s'engage à poursuivre l'entretien et la modernisation de ses établissements scolaires. Un accent particulier est mis sur le renforcement de la sécurité et l'amélioration des locaux, afin de créer un environnement propice à l'apprentissage pour les enfants et pour les personnels enseignants et municipaux.

Dans la continuité des travaux de réaménagement des groupes scolaires Victor Hugo et Pasteur, puis des travaux de réfection et végétalisation de la cour du groupe scolaire Victor Hugo, il sera proposé, dans le cadre du budget 2026, de prévoir des crédits pour la réfection et la végétalisation de la cour du groupe scolaire Pasteur en prenant en compte les contraintes liées au réchauffement climatique. L'ensemble de ces travaux vise à améliorer les infrastructures et à garantir des conditions d'enseignement de qualité pour tous. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la municipalité à investir dans l'avenir de sa jeunesse.

Maintien des activités périscolaires et parascolaires accessibles au plus grand nombre

Les activités périscolaires et parascolaires jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement des enfants. En 2026, la Ville maintiendra les moyens alloués à ces services, garantissant un accueil de qualité, riche en activités éducatives, culturelles et sportives, souvent en partenariat avec les clubs sportifs locaux. Les aménagements réalisés dans les groupes scolaires, bâtiments comme cours d'école, permettent d'offrir des conditions d'accueil optimales des enfants lors de ces temps périscolaires.
Les tarifs appliqués resteront particulièrement accessibles, permettant au plus grand nombre de bénéficier de ces services, dans une logique de solidarité et d'équité.

Continuation du programme de renouvellement des équipements pédagogiques

Pour accompagner les évolutions des pratiques éducatives, des crédits spécifiques seront consacrés, comme lors de chaque exercice budgétaire, au renouvellement et à l'acquisition de matériels pédagogiques dans l'ensemble des groupes scolaires. Cette démarche vise à garantir des conditions d'apprentissage modernes, stimulantes et adaptées aux besoins des élèves.

Poursuite du dispositif des Chèques Activités Jeunes

Le dispositif des Chèques Activités Jeunes sera reconduit en 2026. Il permet aux enfants et adolescents de la commune d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs, en favorisant l'inclusion et la diversité des pratiques. Ce soutien direct aux familles contribue à rendre les activités accessibles à tous, tout en valorisant les structures locales.

Accompagnement à l'éveil à la citoyenneté par le soutien au Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants, mis en place en septembre 2021 et renouvelé partiellement au démarrage de chaque nouvelle année scolaire par l'organisation d'élections dans l'ensemble des écoles de la ville, continuera à jouer un rôle actif dans la vie de la commune, avec pour objectif de développer l'esprit citoyen chez les jeunes Andréziens-Bouthéonnais.

Afin de maintenir la dynamique positive du CME et de conforter les enfants dans leur rôle d'élu, diverses initiatives sont mises en œuvre. Parmi celles-ci, selon les années : les visites du Conseil Départemental, de l'Assemblée Nationale, du Sénat permettent aux jeunes conseillers de découvrir le fonctionnement des institutions nationales.

Andrézieux-Bouthéon, ville éco-citoyenne

2 000
arbres plantés
ces 15 dernières années

120 000
repas produits par notre restauration municipale chaque année

45%
de nos besoins en légumes pour la restauration municipale sont produits par notre potager bio

2 700
points lumineux convertis en led, soit la totalité du parc d'éclairage public

1
plan de déplacement en modes doux

3
fleurs au label « villes et villages fleuris »

Dans la continuité des actions et démarches ambitieuses et responsables engagées depuis le début du mandat, 2026 confirmera l'engagement de l'équipe municipale pour projeter la ville dans l'avenir.
Cette orientation se traduira par une attention renforcée à l'accompagnement des publics les plus fragiles, à travers des dispositifs de soutien adaptés, accessibles et coordonnés avec les partenaires du territoire. La lutte contre la fracture numérique restera également une priorité, avec le maintien et le développement d'actions concrètes visant à faciliter l'accès aux outils numériques pour tous. Par ailleurs, la dimension écocitoyenne est intégrée dans chaque délégation dans le cadre d'une approche transversale.

Développement des modes de déplacements actifs

Conformément au plan approuvé par le Conseil Municipal, visant à encourager les modes de déplacements actifs, les travaux d'aménagement des voiries intègrent systématiquement la prise en compte de la nécessité de prévoir la création de pistes cyclables et l'amélioration de la circulation piétonne, en cohérence avec les programmes de réfection.

Courant 2026 de la principale tranche de travaux permettant des déplacements actifs en toute sécurité sur l'avenue Hélène Boucher sera mise en service entre les ronds-points Auguste Colonna et des Goutterons ; prévoyant notamment l'utilisation de la passerelle permettant d'enjamber la sortie d'autoroute.
En complément des différents aménagements réalisés ces dernières années favorisant ces modes de déplacements actifs, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a mis en place des « zones de rencontres » dans plusieurs secteurs urbanisés et adaptés afin de favoriser ainsi la cohabitation sur un même espace de manière apaisée des différents usagers de l'espace public.

Modernisation de l'éclairage public

La municipalité a engagé depuis 2023 un marché public global de performance visant à moderniser l'ensemble du réseau d'éclairage public. Ce contrat innovant intègre à la fois l'entretien du réseau existant et le remplacement progressif des points lumineux par des équipements LED, plus performants et économes en énergie.
Cette opération, qui s'étendra jusqu'en 2026, représente un investissement structurant pour la commune. Elle permet de réduire de manière significative la consommation électrique liée à l'éclairage public, avec une baisse estimée in fine à 65 %, tout en améliorant le confort visuel et la sécurité des usagers dans l'espace public.
La gestion optimisée de l'éclairage, rendue possible par des technologies intelligentes, permet également d'adapter les niveaux de luminosité en fonction des usages et des horaires, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques et à une réduction de l'empreinte carbone de la commune.

Amélioration de la qualité des repas et développement durable

Au-delà du respect des obligations réglementaires, telles que l'élimination des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts ou l'augmentation de la part de produits biologiques et locaux dans les repas servis en restauration collective, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite aller plus loin en affirmant une politique alimentaire responsable, tournée vers la santé, la durabilité et la qualité.

En 2026, la municipalité poursuivera ses efforts pour assurer la qualité des repas servis dans les écoles, à la CASA et pour les seniors bénéficiaires du portage de repas à domicile. L'objectif est de garantir une alimentation équilibrée, savoureuse et respectueuse de l'environnement, tout en répondant aux attentes des familles et des usagers.
À ce titre, plus de 45 % des légumes utilisés par la cuisine centrale proviennent du potager bio municipal de Pré Grand, cultivés selon des pratiques respectueuses de la biodiversité. Ce circuit court permet non seulement de renforcer la traçabilité des produits, mais aussi de valoriser les ressources locales et de sensibiliser les jeunes à une alimentation durable.

Renouvellement du parc de véhicules municipaux

Le renouvellement progressif des véhicules municipaux les plus anciens et les plus polluants se poursuivra en 2026, en ciblant des véhicules plus économes et moins polluants, notamment des véhicules électriques ou hybrides, lorsque cela sera pertinent et possible. Cette démarche vise à réduire l'impact environnemental des déplacements liés aux activités municipales, tout en améliorant l'efficacité et la fiabilité des moyens mis à disposition des agents.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon poursuivra en 2026 ses investissements pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments municipaux. Chaque projet de rénovation ou de réhabilitation intègre désormais une dimension environnementale forte, avec pour objectif de réduire significativement la consommation d'énergie et les coûts de fonctionnement à moyen et long terme.
Dans le cadre des programmes pluriannuels engagés, les travaux qui seront proposés au budget 2026 porteront notamment sur le renouvellement des systèmes de chauffage de plusieurs équipements afin d'améliorer le confort des usagers mais aussi de maîtriser les consommations d'énergies et sur la réfection des étanchéités de plusieurs équipements.

Dans le même état d'esprit, dès le budget 2026, une ligne de crédit sera identifiée pour permettre de mettre en œuvre progressivement des actions destinées à améliorer le confort d'été dans les bâtiments municipaux et ainsi intégrer les changements climatiques durables se traduisant par des épisodes précoces et longs de chaleur intense.

Aide à l'accès au numérique pour tous

Dans un contexte marqué par la montée en puissance du numérique dans tous les domaines de la vie quotidienne, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon réaffirme en 2026 son engagement à ne laisser personne de côté. Si les outils numériques facilitent l'accès aux services, ils peuvent aussi créer des inégalités d'usage, notamment pour les personnes âgées ou en situation de précarité.

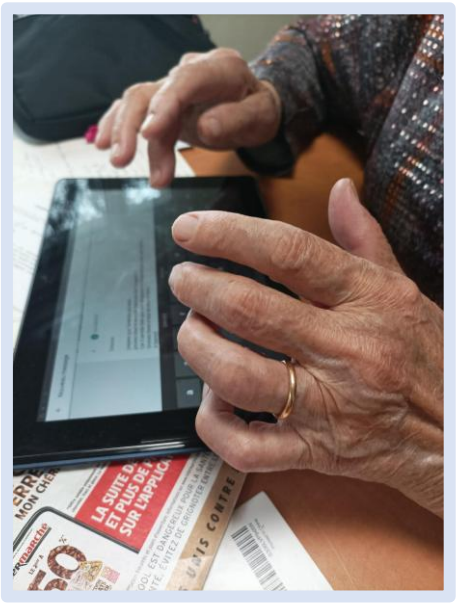

Consciente de ces enjeux, la municipalité poursuivra les actions d'accompagnement au numérique par l'intermédiaire de l'Espace Numérique Public (ENP) et l'Espace France Services. Ces dispositifs permettent à tous les publics de bénéficier d'un soutien personnalisé dans la prise en main des outils numériques, mais aussi dans la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.
L'ouverture de l'Espace France Services en 2025 constitue un outil supplémentaire pour lutter contre la fracture numérique, en offrant un guichet unique de proximité, accessible à tous, et capable d'accompagner les usagers dans leurs interactions avec les services publics.

Poursuite du déploiement des outils et actions favorisant l'information des Andréziens-Bouthéonnais sur la vie et l'actualité de la commune

La gestion de proximité, le traitement des préoccupations du quotidien et la qualité de l'information diffusée aux habitants constituent des axes forts de l'action municipale à Andrézieux-Bouthéon. En 2026, la municipalité poursuivra son engagement en faveur d'une relation directe, réactive et transparente avec les administrés, en s'appuyant sur des outils modernes et des démarches participatives.
L'objectif est de faciliter les échanges, de mieux comprendre les attentes des citoyens et de répondre efficacement aux problématiques rencontrées, qu'elles soient ponctuelles ou récurrentes. Pour cela, la Ville continuera à s'appuyer sur l'ensemble de ses canaux de communication qui permettent une interaction fluide entre les services municipaux et les administrés : l'application illiwap, les réseaux sociaux, les différents panneaux led installés sur la commune…

L'utilisation très régulière de ces outils traduit la volonté de la municipalité de rendre la gestion publique plus accessible, plus participative et plus réactive, en plaçant les habitants au cœur de l'action locale. Cette volonté et ces actions s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser l'implication citoyenne et à construire une ville attentive aux besoins de chacun.

Analyse rétrospective

-

Prospectives

La conduite d'une politique responsable et ambitieuse

La construction du budget de la ville d'Andrézieux-Bouthéon est axée sur la volonté de maintenir une épargne brute significative. Cette volonté sera affirmée à nouveau dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 malgré le contexte politique et économique actuel.
Les contraintes financières s'imposant aux collectivités sont de plus en plus fortes : elles doivent faire face aux contraintes imposées par l'Etat :

- les recettes liées à la taxe d'habitation ont été compensées mais figées dans le temps,
- les dotations versées à la ville sont réduites au strict minimum,
- le budget de la ville est prélevé au titre du redressement des finances publiques et du dispositif de lissage conjoncturel,
- les mesures d'augmentation de la masse salariale (cotisations retraites) sont imposées sans contrepartie financière.

Ces contraintes se traduisent notamment sur l'évolution de la capacité d'autofinancement brute qui est impactée à la baisse depuis 2022.

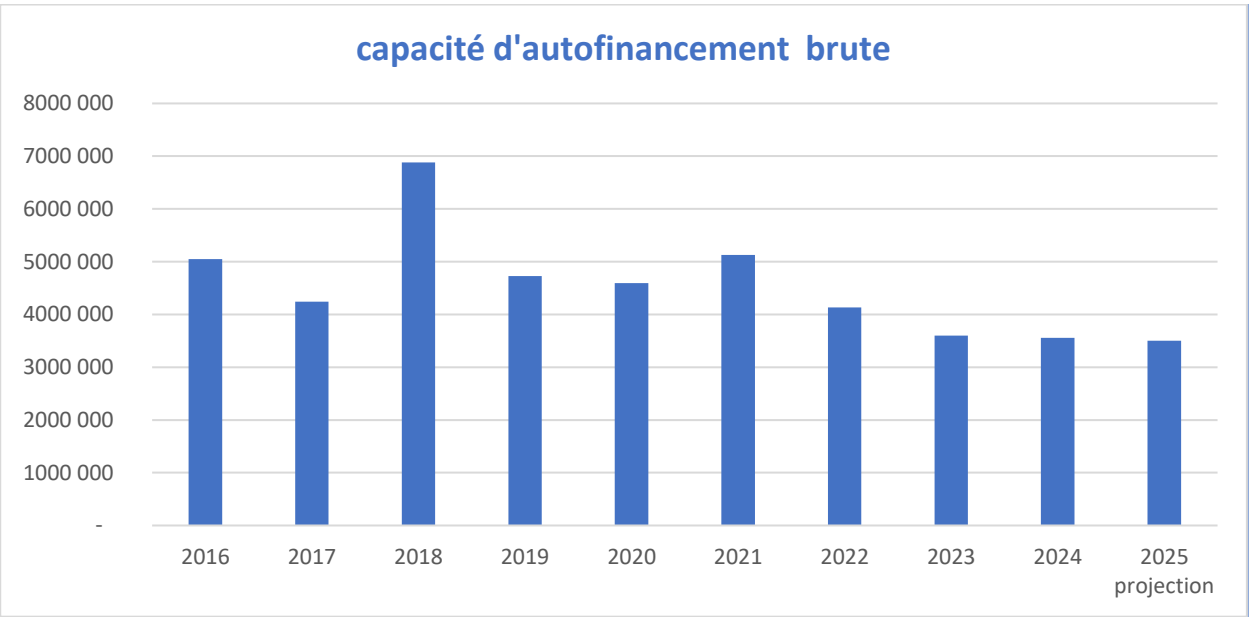

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, déjà engagée fortement dans la collectivité depuis plusieurs années, a permis de contenir la réduction de l'épargne brute et de rendre la contrainte budgétaire la plus indolore possible pour les contribuables, usagers des services municipaux et associations Andréziens-Bouthéonnais, qui continuent à bénéficier d'un haut niveau de service et de soutien. Afin de poursuivre cette nécessaire démarche de rationalisation des dépenses, la collectivité va être amenée à explorer toutes les pistes de réduction des dépenses possibles. Cette démarche de rationalisation des dépenses permet, tout en maintenant une qualité de service reconnue et orientée vers l'ensemble de la population, de soutenir son développement par la conservation du patrimoine existant et par des investissements structurants.

Parallèlement au travail conduit sur la maîtrise des dépenses, la collectivité sollicite le maximum de recettes via les aides publiques pour accompagner ses projets. Toutefois, les contraintes budgétaires pesant sur l'ensemble des acteurs publics laissent à penser que les niveaux de subventionnement seront à l'avenir de plus en plus contraints.

Dans le cadre de la construction budgétaire, les niveaux de tarifications des services proposés par la collectivité aux usagers, ayant été interrogés et pour certains réévalués en 2025 afin de tenir compte des coûts supplémentaires supportés par la collectivité, il ne sera pas proposé de les réexaminer en 2026. Il sera en revanche possible d'actualiser ou de créer des tarifs afin de s'adapter si besoin à l'évolution de l'activité des services.

La mise en œuvre des priorités de la majorité municipale à travers les trois piliers : attractivité – solidarité et éco-citoyenneté doit se concrétiser, dans le cadre du budget 2026 et rend indispensable un effort de gestion raisonnée, solidaire et responsable, passant par l'affirmation des objectifs financiers généraux que sont :

- **La maîtrise du « train de vie » de la commune et plus généralement des charges de fonctionnement**
- **La maitrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées**
- **Le maintien du niveau global de soutien apporté aux clubs et associations tout en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de chacune**
- **Le maintien à un niveau particulièrement bas des taux de fiscalité locale ainsi que des tarifs communaux**
- **La consécration des excédents budgétaires à l'investissement**
- **L'optimisation et recherche de financements extérieurs**

Notre capacité d'investissement 2026 sera marquée comme les années précédentes par l'entretien et l'amélioration de la sécurité comme de la performance énergétique de nos bâtiments et équipements.

Fonctionnement

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées.

Ainsi, afin de faciliter la transparence dans l'analyse rétrospective effectuée, la démarche retenue s'est appuyée notamment sur le rapport de valorisation financière et fiscale établi par les services de la Trésorerie pour l'année 2024 (voir annexe 1).
Ce document vient en complément des éléments ci-après.

Comparatif des taux observés sur les communes géographiquement proches d'Andrézieux-Bouthéon
(sur année 2025 en %)

Libellé de la commune	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
UNIEUX	44.90	56.75
SAINT ETIENNE	44.68	48.62
SAINT GENEST LERPT	43.30	41.71
ROCHE LA MOLIERE	41.14	45.64
SORBIERS	39.98	55.87
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	39.89	52.58
RIVE DE GIER	39.67	73.29
SAINT JUST SAINT RAMBERT	39.32	39.71
SAINT CHAMOND	39.09	49.33
ST PRIEST EN JAREZ	39.00	88.11
ST MARCELLIN EN FOREZ	38.97	42.21
LA TALAUDIERE	38.94	54.87
FIRMINY	38.84	31.80
SURY LE COMTAL	37.96	39.02
VILLARS	36.65	48.88
BONSON	36.20	54.26
MONTBRISON	35.65	32.90
CHAZELLES SUR LYON	34.88	31.94
MONTROND-LES-BAINS	34.14	34.33
ST ROMAIN LE PUY	33.86	42.31
VEAUCHE	33.25	29.41
LA FOUILLOUSE	32.32	33.45
SAVIGNEUX	32.10	37.50
SAINT GALMIER	31.04	20.57
FEURS	30.34	39.46
ANDREZIEUX-BOUTHEON	30.09	30.02

Ce tableau confirme que les taux d'imposition en vigueur placent la commune d'Andrézieux-Bouthéon en tête des collectivités en matière de faible pression fiscale sur les ménages.

Pour rappel, les taux de taxes foncières de la ville d'Andrézieux-Bouthéon sont parmi les plus bas des villes de taille équivalente dans le département de la Loire. Malgré le contexte indiqué précédemment (augmentation des charges, baisse des recettes de l'Etat) et la nécessité de maintenir un niveau d'autofinancement, les taux de la fiscalité communale devraient rester inchangés en 2026.

Evolution des bases appliquées pour la détermination de la taxe foncière

	Taxe Foncière Propriétés Bâties **Bases**	**Taxe Foncière Propriétés non Bâties Bases**
2021	**22 046 567**	**141 929**
2022	**23 445 000**	**163 700**
2023	**25 235 604**	**177 379**
2024	**26 557 293**	**170 597**
2025	**28 165 000**	**171 300**

Recettes - **Dotations forfaitaires (aides de l'Etat)**

Dotation Globale de Fonctionnement perçue par les collectivités et prélèvements ponctionnés par l'Etat sur les recettes fiscales des collectivités.

Libellé de la commune	2024	2025	DGF 2025 par habitant
Le Chambon-Feugerolles	2 704 720 €	2 706 150 €	220 €
Saint-Etienne	32 463 983 €	32 416 522 €	188 €
Firminy	3 183 147 €	3 156 651 €	184 €
Saint-Chamond	6 062 329 €	6 116 635 €	172 €
Roche la Molière	1 327 146 €	1 318 337 €	134 €
Montbrison	1 793 183 €	1 792 876 €	111 €
Saint-Genest-Lerpt	635 009 €	631 301 €	102 €
Saint-Just-Saint-Rambert	1 444 565 €	1 461 959 €	94 €
Saint-Marcellin-en-Forez	305 053 €	306 399 €	60 €
Villars	436 213 €	400 154 €	52 €
Sorbiers	376 796 €	360 206 €	45 €
Veauche	231 505 €	202 648 €	23 €
Saint-Priest-en-Jarez	0 €	- 11 873 €	- 2 €
Saint-Galmier	0 €	- 49 727 €	- 9€
Andrézieux-Bouthéon	- 196 941 €	- 418 741 €	- 41 €

La trajectoire observée depuis maintenant plusieurs années se traduit depuis 2018 par un reversement annuel de la commune au titre du redressement des finances publiques de 197 000 € alors que jusque-là elle était bénéficiaire. Il est à noter que la ville d'Andrézieux-Bouthéon est actuellement la seule commune de sa strate, et du département de la Loire, soumise à ce prélèvement.

Depuis 2025 la ville d'Andrézieux-Bouthéon est également soumise au Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO). Une somme de 310 472 € est ainsi prélevée pour 2025 sur 7 communes du département de la Loire. La ville d'Andrézieux-Bouthéon contribue à hauteur de 221 800 €. Le PLF 2026 prévoit le doublement de ce DILICO, qui s'établirait alors pour la ville d'Andrézieux-Bouthéon à 443 600 €. Le total des prélèvements annuels ponctionnés par l'Etat serait donc de 640 541 € en 2026 soit une somme de 62 € par habitant. Ce montant à titre de comparaison correspond à l'ensemble des frais de fonctionnement liées à la sécurité et la tranquillité publique.

En parallèle, et bien que les dotations versées par l'Etat restent stables globalement au niveau national, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon ne bénéficie désormais plus d'aucun versement au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Nature des recettes par année d'exercice	Contribution d'Andrézieux Bouthéon au redressement des finances publiques	Contribution d'Andrézieux Bouthéon au dispositif de lissage conjoncturel	Dotations de l'Etat perçues par Andrézieux-Bouthéon
2016	0	0	181 081
2017	0	0	160 667
2018	196 941	0	174 605
2019	196 941	0	183 779
2020	196 941	0	188 258
2021	196 941	0	95 665
2022	196 941	0	0
2023	196 941	0	14 369
2024	196 941	0	0
2025	197 000	221 800	0
2026	197 000	443 600	0

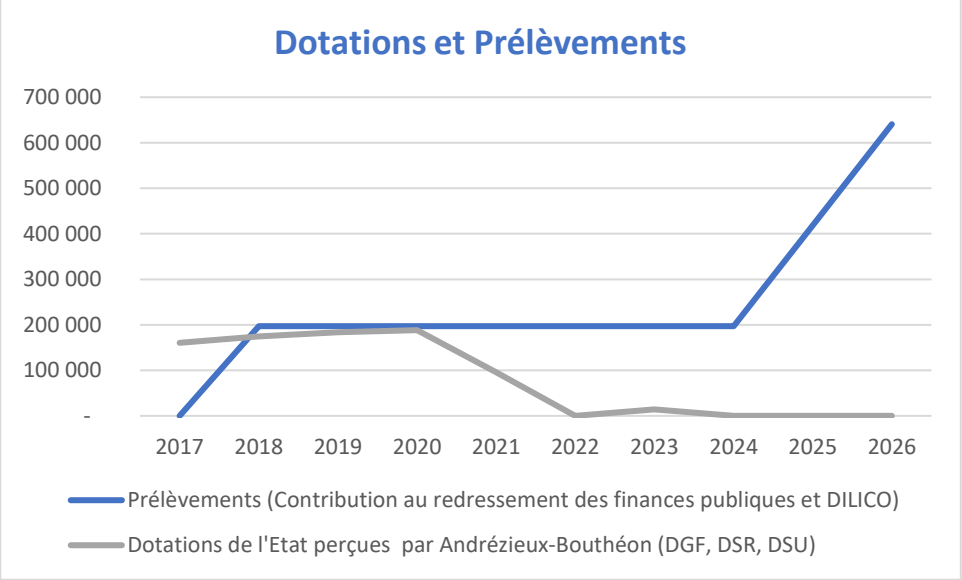

Le niveau particulièrement élevé de ponctionnent de recettes par l'Etat renforce l'obligation de prudence dans nos perspectives en partant du postulat que le montant prélevé à la commune au titre du redressement des finances publiques sera à minima équivalent à celui observé en 2025 et que celui du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) sera doublé en 2026.

Recettes - Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire versées par Saint-Etienne Métropole

Evolution observée de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire

	2021	2022	2023	2024	2025	2025
Attribution de Compensation	10 903 178	10 974 618	11 019 798	11 019 798	11 019 798	11 020 000
Dotation de Solidarité Communautaire	334 761	334 761	334 761	334 761	334 761	335 000
Retenue sur attribution de compensation (1)	0	0	0	0	34 250*	34 250*

Les recettes de Saint-Etienne Métropole (AC et DSC) restent stables. SEM étant signataire d'un contrat de ville, la métropole a adopté par délibération un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ses communes membres. A ce titre SEM a présenté ses **propositions d'orientations pour un pacte financier et social 2021 – 2026 fixant notamment les montants de l'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire reversés aux communes membres.** A l'issue du renouvellement des différentes assemblées délibérantes en 2026, les élus métropolitains devraient être appelés à se prononcer sur un nouveau pacte financier pour le mandat qui s'ouvrira. Ce pacte devrait être lui aussi impacté par les contributions demandées aux collectivités locales au titre du redressement des comptes publics.

(1) - Dans le cadre des travaux de réalisation d'un cheminement en mode actif avenue Hélène BOUCHER conduit par SEM, la ville d'Andrézieux-Bouthéon apporte un soutien financier à hauteur de 685 000 €. Ce financement est lissé sur une durée de 20 ans par ponction sur le montant de l'attribution de compensation reversée à la ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Dépenses

Voir l'annexe 1 présentant l'évolution des dépenses.

Dépenses à caractère général

Les charges à caractère général des collectivités locales de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petit équipement, dépenses d'entretien et réparation, contrats de prestations de services…) restent à un niveau élevé du fait de la hausse des prix importante intervenue en 2023 et 2024. Elles ont progressé, pour l'ensemble des collectivités locales de + 5.7 % en 2024. Le ralentissement marqué de l'inflation en 2025 devrait se traduire par une décélération de cette progression qui devrait si situer autour de 1.6%.

Pour permettre, malgré la faiblesse du dynamisme des recettes de la commune et les incertitudes liées au contexte budgétaire national, de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante, l'orientation retenue tend à contenir nos dépenses à caractère général tout en intégrant les hausses subies et imposées notamment sur les dépenses contraintes. A ce titre la lettre de cadrage pour l'élaboration du budget 2026 fixe un objectif de dépenses à caractère général équivalent à celui constaté au compte financier unique 2024. Cet objectif exclut notamment les dépenses liées aux assurances et aux contrats de maintenance.

Dans la continuité du travail engagé depuis le début du mandat pour assurer une gestion optimiser et une mobilisation optimale de nos ressources, un travail est donc en cours avec l'ensemble des élus délégués et des chefs de services pour apprécier au plus juste nos besoins pour 2026 en tenant compte bien évidemment des postes de dépenses incompressibles et ceux subissant des augmentations imposées. Cette démarche de recherche d'optimisation de nos dépenses de fonctionnement s'inscrit néanmoins dans la volonté de l'équipe municipale de maintenir un haut niveau de service pour les usagers.

L'exercice budgétaire 2026 étant exécuté sur une année de transition entre deux mandatures, dans une approche responsable, cet exercice proposera une continuité des actions déjà engagées mais ne proposera pas au stade du budget primitif l'inscription de nouveaux projets d'investissement structurant. L'équipe municipale choisie par les Andréziens-Bouthéonnais au printemps prochain aura la possibilité d'amorcer les inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de son programme dès le vote du budget supplémentaire 2026. Pour rappel les investissements inscrits au budget communal sont dimensionnés pour permettre des gains futurs sur nos dépenses de fonctionnement comme cela a pu être fait dès 2022 avec la conclusion du MPGP relatif à la modernisation de l'éclairage public. Dans le cadre de la préparation du budget 2026, les élus comme les services travaillent à la mise en place de mesures concourant à une diminution des dépenses pour les postes ou cela est envisageable. Les impératifs liés aux équilibres budgétaires nous imposent de maintenir et amplifier des actions à court comme à long termes susceptibles de participer au renforcement de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général de la collectivité ont augmenté depuis 2023 principalement du fait de la hausse du coût des énergies et de ses effets sur nos autres fournitures.

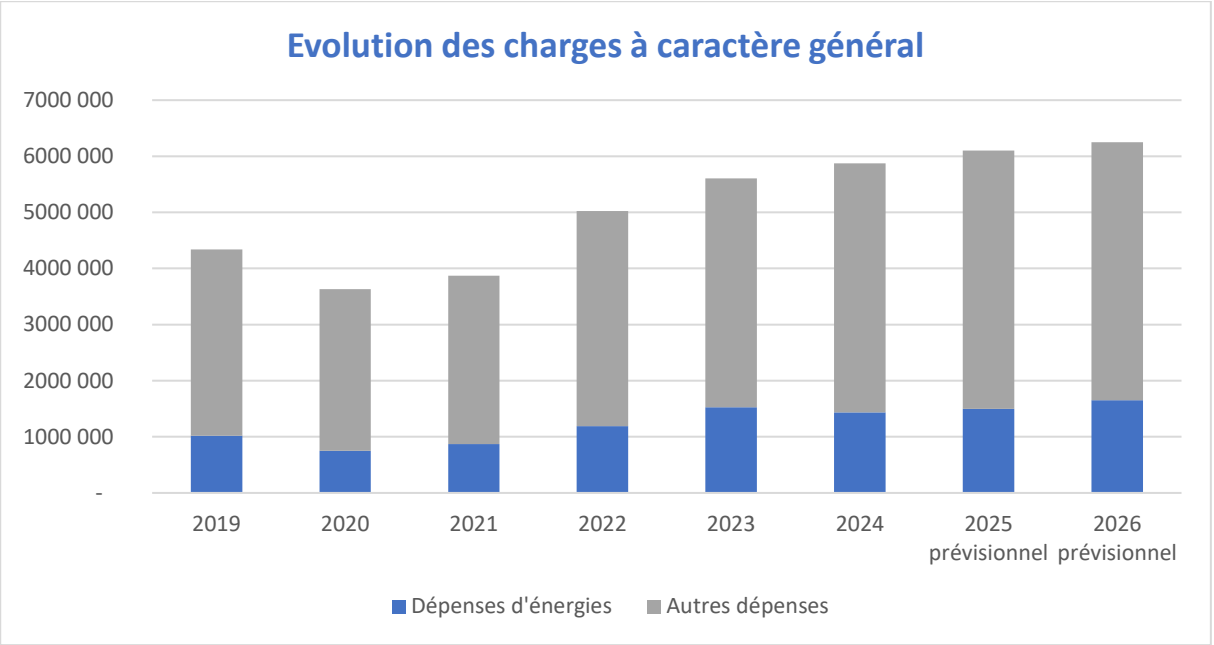
Evolution des charges à caractère général
7000 000
6000 000
5000 000
4000 000
3000 000
2000 000
1000 000
-
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025 prévisionnel
2026 prévisionnel
Dépenses d'énergies
Autres dépenses

Dotations et participations

Depuis trois ans, la ville d'Andrézieux-Bouthéon a fait évoluer l'instruction des demandes de subventions des associations afin de tenir compte du contexte économique général et du contexte spécifique de chaque association. La municipalité souhaite, malgré les contraintes budgétaires liées au contexte économique actuel, confirmer son soutien au tissu associatif. Ainsi, de nombreuses associations vont continuer de bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit de locaux et de différents équipements communaux accompagnée d'une prise en charge des coûts liés à ces équipements (maintenance, fluides…).

Afin de responsabiliser chacun dans l'utilisation des locaux, la facturation aux utilisateurs négligents devra devenir plus régulière : oubli d'extinction des lumières, utilisation abusive en termes d'horaires, non-respect des consignes d'activation des dispositifs anti intrusion, …

Pour l'exercice 2026 les niveaux de subventions proposés au vote du Conseil Municipal, tout en restant très élevés au regard de ce que font les communes de même strate démographique et les communes ligériennes, tiendront compte des contraintes supplémentaires pesant sur la commune. L'enveloppe globale des subventions allouées aux associations restera identique, la répartition des sommes entre associations pouvant varier au regard des situations de chaque structure. En effet la détermination du niveau de soutien financier intégrera plusieurs critères dont : le nombre d'Andréziens-Bouthéonnais adhérents, la valorisation des équipements mis à disposition par la ville, les actions organisées par les associations au profit des Andréziens-Bouthéonnais, ainsi que les niveaux de trésorerie de chaque association pour définir le niveau de soutien optimal.

Effectifs et masse salariale

Structure des effectifs *Données issues du Rapport Social Unique 2024*

La ville l'Andrézieux-Bouthéon comptait 240 agents employés au 31 décembre 2024 décomposés en :

- 189 fonctionnaires
- 46 contractuels permanents, dont 8 contractuels permanents en CDI
- 5 contractuels non permanents

Caractéristiques des agents permanents

- *Répartition des agents par catégorie :*

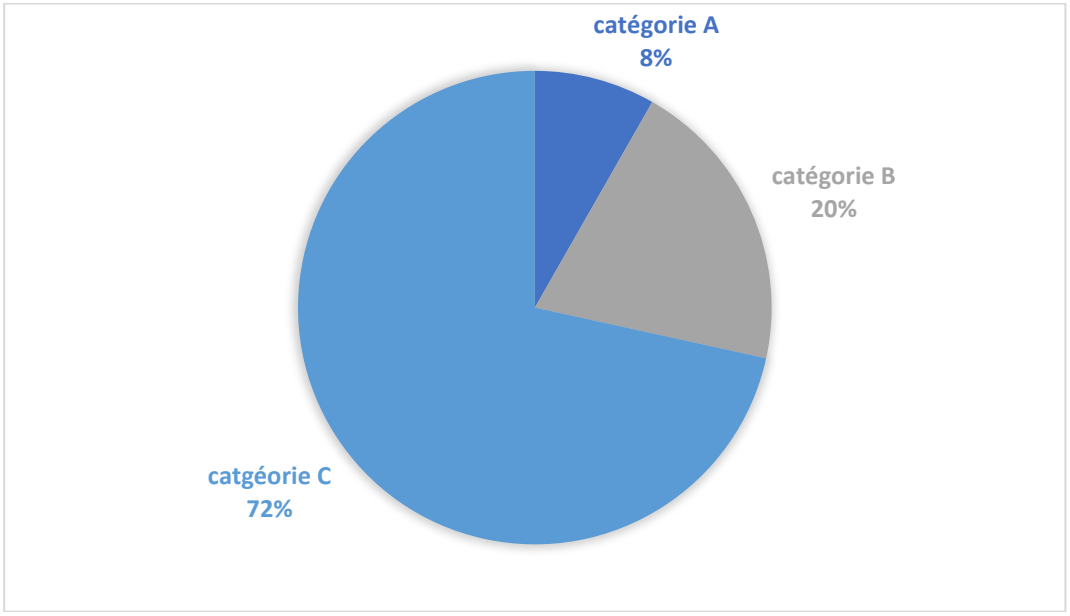

- *Répartition des agents par filière et par statut*

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	26%	24%
Technique	51%	49%	50%
Culturelle	9%	18%	11%
Médico-sociale	9%	2%	8%
Police	3%		2%
Animation	5%	5%	5%

- *Répartition des agents par genre et par statut :*

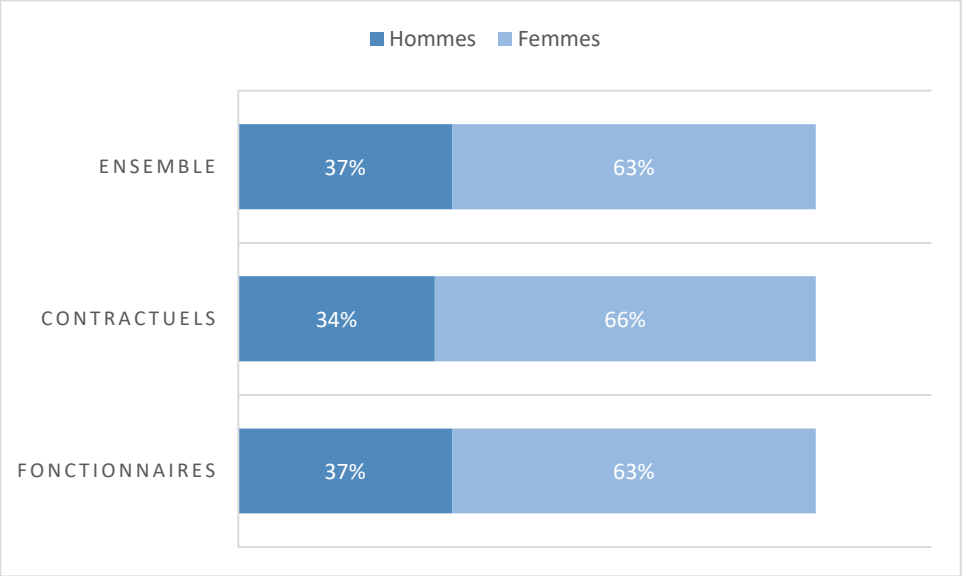

- *L'âge moyen dans la collectivité s'élevait à 47 ans en 2024*

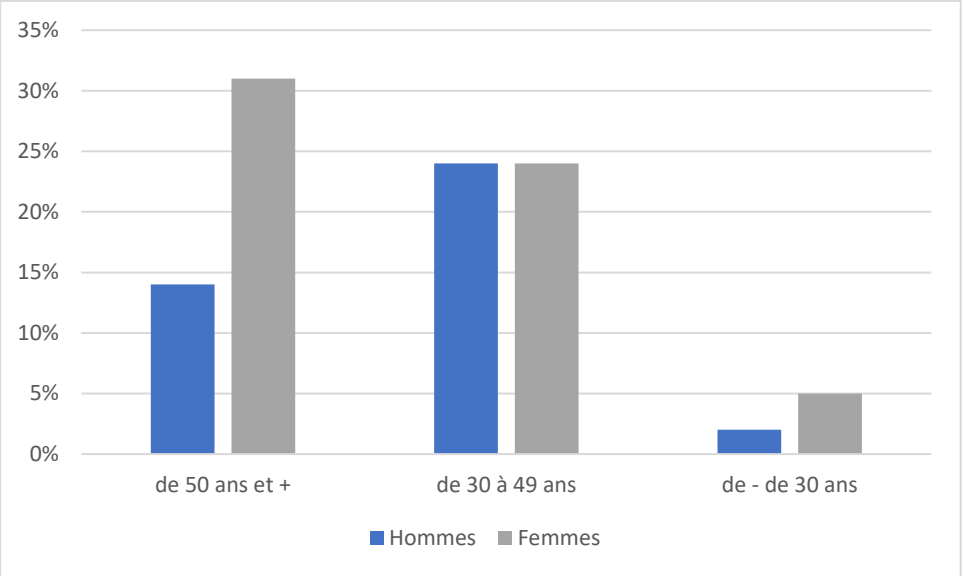

Charges de personnel

Les dépenses de personnel des collectivités locales ont intégré en 2025, une hausse du taux de cotisation à la CNRACL, ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires.

Globalement, l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel dans la collectivité depuis 2018 est la suivante :

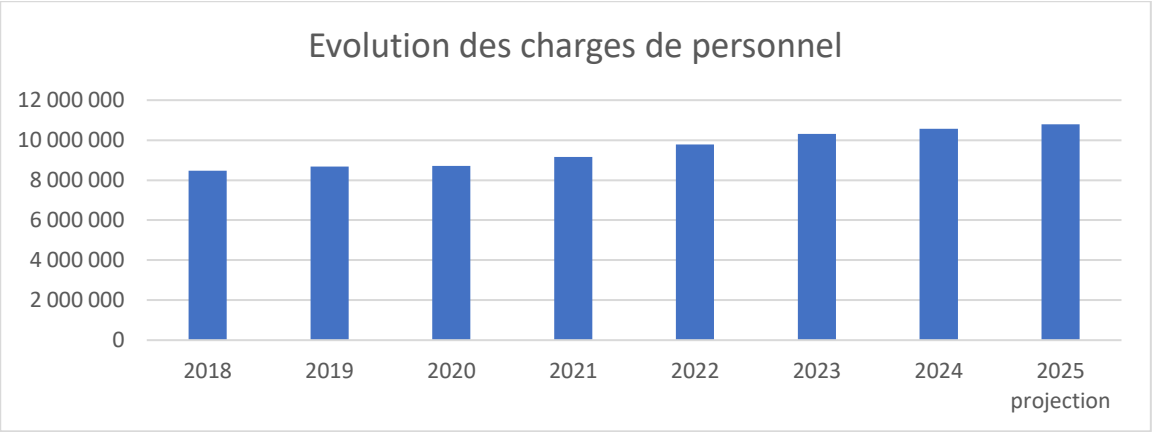

La décomposition des éléments de rémunération pour l'année 2024 est la suivante :

- Rémunérations annuelles brutes – emplois permanents : 5 717 415 €
- Primes et indemnités versées : 1 387 890 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire : 54 660 €
- Supplément familial de traitement : 71 990 €
- Charges sur les salaires : 3 309 095 €

Les prospectives 2026 imposent à la commune de prévoir une stabilité, des effectifs communaux, pour maîtriser l'évolution de la masse salariale qui sera impactée par :

- la prise en compte du GVT (évolution normale des carrières),
- les augmentations du SMIC qui pourront intervenir compte tenu de l'inflation,
- l'augmentation de 3 points des cotisations retraite CNRACL annoncée au 1er janvier 2026.

Ainsi, nos analyses prospectives pour l'année à venir nous conduisent à envisager une augmentation estimée à environ 300 000 € (soit l'équivalent de 7 postes à temps complet qui ne pourront pas être recrutés) par rapport au budget primitif 2025.

Une démarche de rationalisation des dépenses de personnel est mise en œuvre depuis maintenant plusieurs années et sera poursuivie pour permettre de limiter la progression de ce poste important des dépenses de fonctionnement, sans dégradation du niveau de service rendu aux Andréziens-Bouthéonnais.

La prise en compte de l'augmentation de 3 points des cotisations retraite pour 2026 mais aussi annoncée pour 2027 et 2028 et diverses mesures au niveau national étant de nature à impacter lourdement nos dépenses en la matière sans que nous ayons de capacités d'actions, il est d'autant plus important de maîtriser ce poste de dépenses et ajuster nos effectifs à nos besoins réels.

Dans cette optique, diverses actions sont mises en place :

- analyse systématique des besoins à chaque fin de contrat, départ en retraite ou départ par mutation de la collectivité pour vérifier la pertinence du remplacement et la possibilité d'un redéploiement, d'une réorganisation ;

- lutte contre l'absentéisme par les mesures de prévention relatives aux gestes et postures, à la prévention des risques professionnels, à l'analyse des accidents mais aussi des contrôles médicaux ponctuels par des médecins agréés au domicile, le tout en étroite collaboration avec le service de médecine du travail ;

- analyse systématique des besoins de remplacement des agents absents, y compris lors de longues maladies ou maternité (sauf contraintes de taux d'encadrement) ;

- développement de la formation professionnelle pour une meilleure adaptation au poste de travail.

Etat de la dette

La dette de la ville d'Andrézieux-Bouthéon se situe à un niveau particulièrement bas par rapport aux communes de la même strate. L'encours de la dette par habitant au 31 décembre 2024 était de 357 € contre 658 € en moyenne sur le département et 803 € au niveau national. Le taux moyen de la dette de la ville est de 0.76 %.

La dette de la ville est parfaitement sécurisée puisque l'intégralité des emprunts souscrits comporte un risque nul ou très faible selon la charte de bonne conduite dite « Gissler ».

La dette de la ville compte 4 emprunts composés comme suit :

Organisme Prêteur	Date de réalisation	Date de fin	Montant initial	Index	Niveau de taux Au 1/11/2025	Capital Restant Dû au 1/01/2026	Charte Gissler
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2017	25/02/2030	1 729 160	Fixe	0.550	679 691.48	1A
CAISSE D'EPARGNE	25/02/2019	25/02/2034	2 000 000	Livret A	1.90	1 100 000.00	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2023	15/09/2032	650 000	Fixe	0.25	505 555.56	1A
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/09/2024	16/09/2032	850 000	Fixe	0.25	743 750.00	1A
			5 229 160			**3 028 997.04**	

La durée de vie résiduelle de la dette sera de 8 ans et 1 mois au 31 décembre 2025. L'évolution de l'encours de la dette ainsi que la répartition taux fixe, taux variable est illustrée dans le graphique suivant :

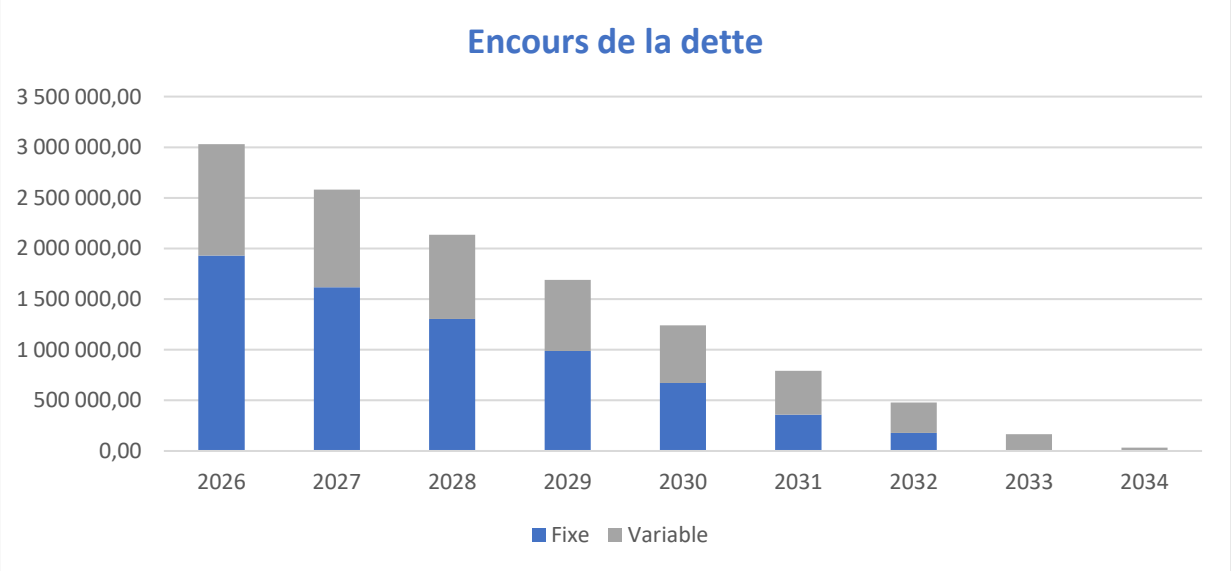

Investissement

Au regard de l'évolution de l'investissement de la commune observé sur les années précédentes (voir annexe 1), mais aussi :

- de la nécessité de répondre aux besoins récurrents d'entretien, de mise aux normes de divers bâtiments communaux et équipements
- de la volonté d'impulser une nouvelle dynamique par de nouveaux projets conformément aux engagements pris dans le cadre de la dernière campagne électorale,

Il ressort que nos dépenses d'investissement annuel pour 2026 devraient se situer à :

- **4 200 000 € au titre des dépenses d'équipements** y compris la valorisation des travaux effectués par nos service (régie) pour un volume annuel estimé à 400 000 € ;
- **1 800 000 € au titre d'avances financières** réparties en 800 000 € à la société NOVIM au titre de la ZAC des Terrasses et 1 000 000 € sur le budget annexe Parc des Forges.

La majorité de ses dépenses d'équipement sont planifiées et encadrées dans les autorisations de programme délibérées annuellement. A ce titre les crédits de paiements des autorisations de programme devraient représentés la somme de 1 900 000 €.

Par ailleurs, le remboursement annuel du capital de notre dette s'élèverait en 2026 à 446 000 €.

Au total, nos dépenses d'investissement pour l'année 2026 seraient de l'ordre de 6 446 000 €.

Le financement de cette somme serait assuré par :

- Le FCTVA pour un montant de 700 000 € ;
- La taxe d'aménagement et recettes d'équipements pour 400 000 € ;
- Des cessions de biens immobiliers pour 2 200 000 € ;
- Des subventions pour un montant de 320 000 € ;
- Notre autofinancement pour 2 826 000 € ;

Budgets annexes

Budget parc des Forges

Pour mémoire, le projet d'aménagement du site Barriol-Dallière s'étend sur environ 2.3ha, mais pour envisager une reconversion audacieuse et ambitieuse il est important de prendre en compte le secteur dans sa globalité où de nombreux bâtiments, des espaces publics et privés animent le quartier : l'emprise de l'étude est donc portée à un périmètre plus large d'environ 9ha.

Le projet de développement de Barriol-Dallière est structuré autour de 3 éléments clés :

- **Proposer un projet ambitieux, intégré à son environnement et répondant aux besoins des Andréziens-Bouthéonnais**
  Les enjeux principaux sont la reconnexion au reste de la ville et notamment l'amélioration du lien entre ce secteur et le centre bourg avec des usages diversifiés et complémentaires. De la même manière, le projet doit être connecté avec le parc CASA et offrir une ouverture nouvelle sur le fleuve Loire.
  L'ambition urbaine équilibrée doit permettre de développer un projet le plus intégré possible et répondant aux besoins des Andréziens-Bouthéonnais.
- **Intégrer les contraintes liées à l'histoire du site et tenir compte du risque inondation pour mieux répondre aux enjeux environnementaux.**
- **Etablir un projet d'aménagement échelonné dans le temps compatible avec les capacités financières de la commune**

Compte tenu de la complexité du projet, il a été décidé de retenir la concession d'aménagement comme mode de réalisation de l'opération qui prend la forme d'un traité de concession d'aménagement. Un mandat de concession a été confié à la SPL Cap Métropole en 2024 pour ce projet d'aménagement du site Barriol-Dallière.

Ce traité de concession est conclu pour une période fixée à 9 ans (jusqu'en 2032). Sur la base d'une hypothèse haute et avant que ne soit conduite une importante phase de concertation, le montant total des dépenses de l'opération est estimé à 18 254 000 € HT. A la remise des ouvrages, la participation de la ville d'Andrézieux-Bouthéon, le concédant, au coût de l'opération est estimée à un montant prévisionnel de 13 555 000 € HT.
L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre d'aménagements transitoires et d'une importante démarche de concertation menée sous la conduite de Cap Métropole, afin de faire émerger des propositions destinées à définir les priorités et contours des futurs aménagements.

Les premières orientations de l'équipe municipales se traduisant par une limitation de construction de logements à la seule opération liées à la déconstruction du Forum, le maintien d'une offre de stationnement de proximité au moins équivalente à celle existante, la nécessaire connexion entre le parc CASA et le futur parc de Forges, la volonté de ne pas créer de pôle commercial concurrent au centre-bourg ou encore la nécessité de conduire des études complémentaires sur la question des déplacements…

Ces éléments permettront d'initier dès 2026 et actions opérationnelles à travers une clause de revoyure intégrée au contrat et permettant à la nouvelle équipe municipale issue du scrutin de mars 2026, d'engager et confirmer ses priorités pour ce projet.

Les opérations de déconstruction du bâtiment principal situé sur la friche se sont achevées début 2025, un accès au site avec de premiers aménagements sommaires ont été réalisés à l'été 2025. Pour la réalisation de ces travaux et des études de maitrise d'œuvre urbaine, au titre de l'exercice 2025 la collectivité a versé une avance financière de 700 000 € à la SPL Cap Métropole. Pour l'exercice 2026, il est prévu le versement d'une avance de 500 000€.

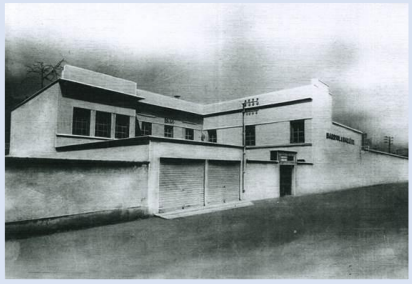

Budget gendarmerie des Terrasses

La ville d'Andrézieux-Bouthéon s'est engagée dès 2010 dans le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie. L'opération conduisant à la réalisation de cet équipement a été confiée à NOVIM dans le cadre de la convention publique d'aménagement conclue pour la ZAC des Terrasses. Cet équipement achevé il a été acheté par la ville pour être ensuite loué par les services de gendarmerie.

Dans le but d'individualiser cette opération et pour permettre de retracer précisément :

- la prise en charge financière par la Commune et l'équilibre de l'opération
- les moyens de financement de l'opération et l'application d'une fiscalité adaptée, le Conseil Municipal a procédé à la création d'un budget annexe « gendarmerie des Terrasses ».

Le budget 2026 retracera principalement en recettes le loyer versé par l'Etat pour la location de cette gendarmerie, soit 350 000 € HT et en dépenses les charges liées à l'emprunt souscrit pour le financement de cette acquisition.

La dette de ce budget annexe est composée d'un seul emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme Prêteur	Date de réalisation	Durée	Montant initial	Index	Niveau de taux	Capital Restant Dû au 1/01/2026
LA BANQUE POSTALE	23/12/2024	26 ans et 10 mois	5 200 000	Fixe	3.25	5 077 488.73

Il est rappelé que la charge de l'emprunt contracté par la commune pour la mise en œuvre de ce projet est compensée par les loyers perçus pour l'occupation de la gendarmerie.

Conclusion

Le budget 2026 s'inscrira dans un contexte marqué à la fois par les contraintes persistantes pesant sur les finances locales ainsi que par des incertitudes politiques impactant les orientations nationales en matière de finances publiques mais dont les premières orientations confirment que les collectivités dans leur ensemble et la ville d'Andrézieux-Bouthéon plus particulièrement seront fortement mises à contribution pour concourir au redressement des finances publiques.

A ces contraintes et incertitudes imposées par l'Etat, vient s'ajouter l'incertitude liée d'une part à la gouvernance métropolitaine et d'autre part à la situation critique de nombreuses collectivités partenaires concourant à la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Dans ce contexte, le budget 2026 traduira la volonté de respecter les engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais en 2020, tout en poursuivant les actions engagées au service d'une ville attractive, solidaire et écocitoyenne. Les Andréziens-Bouthéonnais resteront au cœur de ce budget avec une volonté marquée de continuer à construire la ville avec eux et pour eux ; l'ambition de maintenir un haut niveau de services publics de proximité et d'équipements, accessibles au plus grand nombre, sans toutefois augmenter la pression fiscale et la tarification.

À l'approche de l'échéance électorale de mars 2026, ce budget de fin de mandat ne prévoit pas de nouvelles actions majeures. Il vise avant tout à assurer la continuité des projets et investissements déjà engagés, dans le respect des principes de bonne gestion et de service public de proximité, accessibles à tous.

Cette orientation traduit la volonté de l'équipe municipale actuelle de laisser à la future équipe élue, une situation budgétaire saine, ainsi qu'une latitude pour inscrire ses propres priorités dès l'adoption du budget supplémentaire 2026, après les élections. Ainsi, la collectivité garantit une transition budgétaire sereine et responsable, permettant à la nouvelle gouvernance de s'approprier pleinement les enjeux et les projets à venir.

Malgré les nombreuses contraintes pesant sur les finances des collectivités locales, la commune d'Andrézieux-Bouthéon maintiendra en 2026 comme les années précédentes un niveau élevé de services et d'équipements, tout en poursuivant les efforts de gestion et de maîtrise des dépenses, dans un esprit d'équité et de responsabilité partagée.